

**BURKINA FASO**

Unité – Progrès – Justice



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

-----

**SECRETARIAT GENERAL**

-----

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES  
SECTORIELLES**

# **TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT 2020**

**LUXEMBOURG**  
AID & DEVELOPMENT



**BURKINA FASO**

Unité – Progrès – Justice



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

-----

**SECRETARIAT GENERAL**

-----

**DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET DES STATISTIQUES  
SECTORIELLES**

# **TABLEAU DE BORD DE L'ENVIRONNEMENT 2020**

**LUXEMBOURG**  
AID & DEVELOPMENT



**Edition juin 2022**

## AVANT-PROPOS

Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement à travers la Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles produit pour la septième fois le tableau de bord du sous-secteur de l'environnement.

Ce document destiné à tous ceux qui s'intéressent à ce sous-secteur en général et aux utilisateurs des statistiques de l'environnement en particulier est un outil de pilotage qui analyse les principaux indicateurs des composantes de l'environnement. Il s'intéresse également aux facteurs naturels et anthropiques qui sont sources de dégradation de la qualité de l'environnement et des ressources naturelles.

L'élaboration du tableau de bord du sous-secteur de l'environnement offre à notre département l'opportunité de capitaliser et de mesurer nos efforts mais aussi et surtout de mieux orienter la prise de décisions en vue d'une meilleure protection et sauvegarde des ressources naturelles.

Le tableau de bord 2020 de l'environnement est le résultat d'une synergie d'actions provenant de plusieurs collaborateurs dont j'apprécie très positivement les efforts. Pour ce faire, j'adresse mes félicitations et mes encouragements aux différents acteurs notamment les membres du comité d'élaboration, issus des structures publiques et du secteur privé qui ont contribué à l'élaboration de ce tableau de bord 2020. .

Ma reconnaissance et mes remerciements vont tout particulièrement au Grand-Duché de Luxembourg qui, à travers le Programme d'Appui à la Gestion Durable des Ressources Forestières (AGREF), a financé entièrement la septième édition du tableau de bord.

Je fonde l'espoir que le présent document qui se veut un outil d'aide à la décision répondra aux attentes des utilisateurs et qu'il orientera davantage chaque acteur vers des choix responsables dans l'optique d'une gestion durable de nos ressources environnementales au niveau national. Aussi, j'invite les acteurs des secteurs public et privé, les Collectivités Territoriales, les ONG et associations et les Partenaires Techniques et Financiers à son exploitation pour plus d'efficacité dans la prise de décisions. C'est ensemble que nous relèverons les défis du secteur de l'environnement et du développement durable.

Engagé dans un élan d'amélioration continue des productions statistiques, mon département reste entièrement ouvert aux éventuelles suggestions et observations à même de parfaire les éditions futures.

*La Ministre*



**Dr Maminata TRAORE/COULIBALY**  
Chevalier de l'Ordre des Palmes Académiques

## Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	i
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS</b> .....	i
<b>PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE</b> .....	1
1.1. LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES .....	1
1.2. LES CHANGEMENTS SOCIAUX.....	2
1.3. LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES .....	5
<b>PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION</b> .....	7
2.1. LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE.....	7
2.2. LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE .....	7
2.3. LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE.....	10
2.4. LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE .....	11
2.5. LA CONSOMMATION.....	12
2.6. LES POLLUTIONS .....	14
<b>PARTIE 3 : L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	18
3.1. LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES.....	18
3.2. LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE .....	20
3.3. LES SOLS.....	23
3.4. L'AIR .....	24
<b>PARTIE 4 : LES IMPACTS DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	27
4.1. LES IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU .....	27
4.2. IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE .....	28
4.3. LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE .....	30
<b>PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	34
5.1. LES DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	34
5.2. LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES .....	35
5.3. L'ECONOMIE ET LA DIVERSIFICATION ENERGETIQUE.....	40
5.4. GESTION DES DECHETS .....	41

# AVANT-PROPOS

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>ARSN</b>	Autorité Nationale de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
<b>BDOT</b>	Base de Données d'Occupation des Terres
<b>CONASUR</b>	Conseil National de Secours d'Urgences et de Réhabilitation
<b>COVNM</b>	Composé Organique Volatil Non Méthanique
<b>DGE</b>	Direction Générale de l'Energie
<b>DGPEDD</b>	Direction Générale de la Préservation de l'Environnement et du Développement Durable.
<b>DGPER</b>	Direction Générale de la Promotion de l'Économie Rurale
<b>DGPSE</b>	Direction Générale de la Prospective et des Statistiques sur l'Élevage
<b>DGRH</b>	Direction Générale des Ressources Halieutiques
<b>DPSIR</b>	Drivers, Pressures, State, Impacts and Réponses
<b>EICVM</b>	Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages.
<b>EMC</b>	Enquête Multisectorielle Continue
<b>EPA</b>	Enquête Permanente Agricole
<b>ERI-ESI</b>	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GIEC</b>	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
<b>INSD</b>	Institut National de la Statistique et de la Démographie.
<b>MEEVCC</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
<b>ONEA</b>	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAGIRE</b>	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
<b>PANA</b>	Programme d'Action National d'Adaptation à la variabilité et aux changements climatiques
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PANE</b>	Plan d'Action National pour l'Environnement
<b>PNDD</b>	Politique Nationale de Développement Durable

<b>PNSR</b>	Programme National du Secteur Rural
<b>RGA</b>	Recensement Général Agricole
<b>RGPH</b>	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
<b>SONABEL</b>	Société Nationale Burkinabè d'Électricité
<b>SP-CNDD</b>	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le Développement Durable
<b>TEP</b>	Tonne Équivalent Pétrole

## PARTIE 1 : LES HOMMES ET LE TERRITOIRE

La vie des hommes reste nécessairement liée à l'exploitation et l'utilisation des ressources que lui procure son environnement. L'exploitation de ces ressources est source de nuisances qui influencent négativement l'environnement et partant, le bien être des habitants de la Terre. Les actions visant à produire les biens et services utiles à la vie des hommes sont guidées par les forces directrices. Les forces directrices regroupent donc les facteurs divers qui déterminent les comportements, les habitudes, les valeurs et la façon dont les acteurs produisent et consomment. Les indicateurs de forces

### 1.1. LES CHANGEMENTS DEMOGRAPHIQUES

#### *Une population croissante et de plus en plus urbaine*

La population du Burkina Faso est caractérisée par une forte croissance. Le taux de croissance démographique annuel entre 1996 et 2006 était de 3,1%. La population a plus que doublé en 30 ans, passant de moins de 8 millions d'habitants en 1985 à 14 millions en 2006 puis à plus de 20 millions en 2019 selon le recensement général de la population de 2019 (**tableau 1.1**)

Cette population est de plus en plus urbaine. En effet, entre 1985 et 2018, la population urbaine s'est accrue de façon exponentielle, passant d'un million en 1985 à 5,9 millions en 2018. Le recensement de 2019 révèle que la région du centre est la région la plus densément peuplée avec 1073 habitants au Km<sup>2</sup> pendant que le sahel est moins dense avec 38 habitants au Km<sup>2</sup>.

La pleine croissance de la population constitue un facteur de pressions anthropiques sur l'environnement et les ressources naturelles. (**Figure 1.1 et Carte 1.1**)

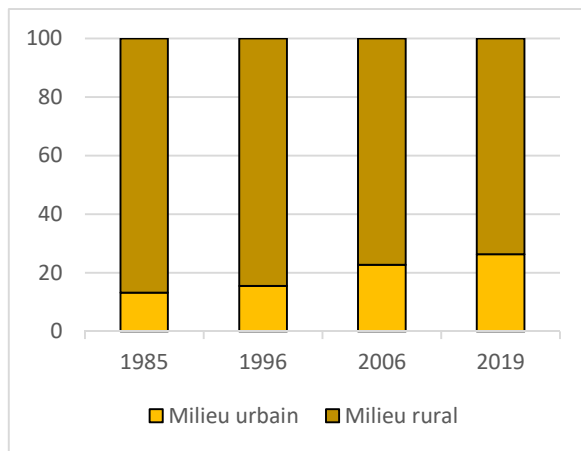
**Tableau 1.1 Population par région en année de recensement et projections démographiques (en millier d'habitants)**

Régions	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1 723	1 771	1 821	1 871	1 923	976	1 898	2 086
Cascades	687	713	739	766	794	822	812	880
Centre	2 329	2 429	2 532	2 637	2 744	2 854	3 032	3 080
Centre-Est	1 384	1 427	1 470	1 515	1 561	1 607	1 578	1 704
Centre-Nord	1 459	1 502	1 547	1 593	1 639	1 687	1 872	1 787
Centre-Ouest	1 427	1 468	1 510	1 554	1 598	1 643	1 659	1 737
Centre-Sud	762	783	804	826	848	871	788	919
Est	1 513	1 564	1 615	1 668	1 722	1 777	1 941	1 891
Hauts-Bassins	1 836	1 898	1 961	2 025	2 091	2 158	2 238	2 297
Nord	1 421	1 461	1 502	1 544	1 587	1 632	1 720	1 724
Plateau-Central	829	852	875	899	924	949	977	1 002
Sahel	1 195	1 233	1 272	1 312	1 353	1 395	1 094	1 481
Sud-Ouest	750	772	795	818	842	866	874	916
<b>Burkina Faso</b>	<b>17 796</b>	<b>17 386</b>	<b>18 494</b>	<b>19 397</b>	<b>19 632</b>	<b>20 080</b>	<b>20 979</b>	<b>21 510</b>

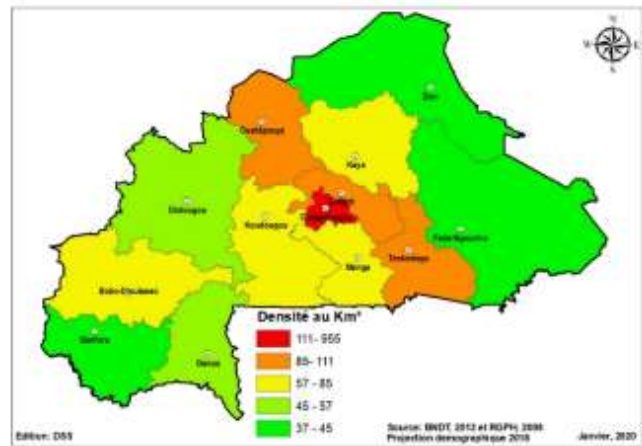
**Source : INSD, RGPH 2019 et projections**



**Figure 1.1 : évolution de la population par milieu de résidence**



**Figure 1.1 : évolution de la population par milieu de résidence**



**Source :** DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, RGPH (1985, 1996, 2006, 2019), projection

## 1.2 LES CHANGEMENTS SOCIAUX

La société burkinabè est en pleine mutation, caractérisée par des changements dans les conditions de vie des populations. Les ressources naturelles constituent en grande partie la source de revenus des populations. L'Agriculture, essentiellement basée sur les activités de production agrosylvopastorales et halieutiques, occupe une place de choix dans l'économie du pays. En 2019, la contribution de ce secteur à la formation du PIB a été de 31,1%, selon l'INSD. Le Burkina Faso dispose également d'un important potentiel minier. L'exploitation minière est depuis 2009 une activité économique considérable et fait partie des premiers produits d'exportation du pays. La production totale de l'or au plan national est passée de 38,52 tonnes en 2016 à 52,7 tonnes en 2018 puis à 50,5 tonnes en 2019 (annuaire statistique INSD). La baisse de production enregistrée en 2019 pourrait s'expliquer par le phénomène de l'hydre terroriste.

### **La pauvreté, l'insécurité alimentaire et l'analphabétisme : des facteurs potentiels de dégradation de l'environnement**

Bien qu'en légère baisse depuis 2003 où elle était de 48,6%, l'incidence de la pauvreté sur le territoire national reste alarmante un taux de 40,1%. L'Indice de Développement Humain (IDH) du Burkina Faso en 2019 est 0,452. Cette valeur est inférieure à la moyenne des pays du groupe à développement humain faible, établie à 0.513, et inférieure à la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne, établie à 0.547.

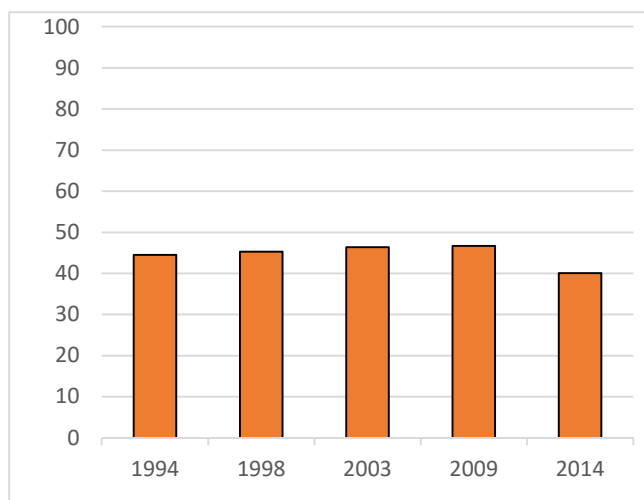
Au niveau régional, 07 régions se distinguent avec une incidence de la pauvreté en dessous de la moyenne nationale (40,1%) dont la plus faible est celle de la région du Centre avec 9,3%. Les régions de la Boucle du Mouhoun et du Nord ont les incidences les plus élevées avec respectivement les valeurs de 59,7% et de 70,4% (**carte1.2**).

Cette incidence élevée de la pauvreté induit des comportements de survie des populations tournés vers l'exploitation non durable des ressources naturelles entraînant une pression sur celles-ci.

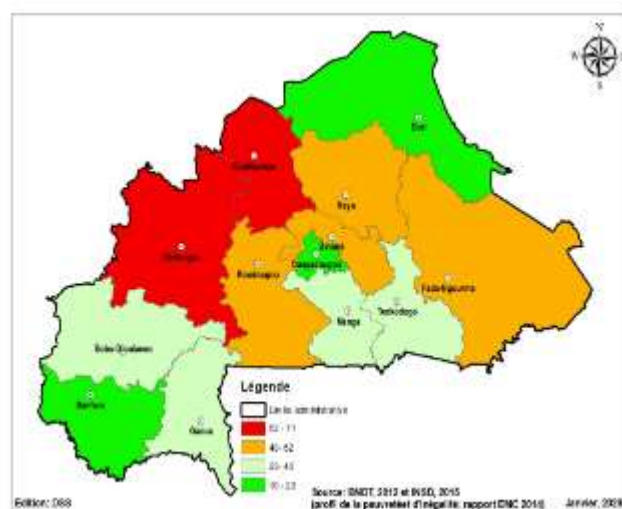
Quant à l'insécurité alimentaire, elle est toujours présente au Burkina Faso. Pendant les périodes de soudures, les populations sont tournées vers l'exploitation excessives des ressources forestières pour leur alimentation. En 2013, 13 provinces étaient en phase d'insécurité alimentaire aigue. Ce nombre est passé à 20 en 2018 et 28 en 2019.

Important facteur de développement, l'éducation favorise la compréhension des enjeux de la gestion durable de l'environnement. Bien qu'étant en nette progression, le taux d'alphabétisation reste faible. Selon l'INSD, il est passé de 23,6% en 2005 à 34,5% en 2014 puis à 34,7% en 2018. Au niveau régional, le Centre a le taux d'alphabétisation le plus élevé (63,9%) et l'Est enregistre le plus faible avec un taux de 22,7% (Figure 1.3). Le faible taux d'alphabétisation constitue un facteur qui peut compromettre la promotion de l'écocitoyenneté.

**Figure 1.2: Evolution de l'incidence de la p monétaire**

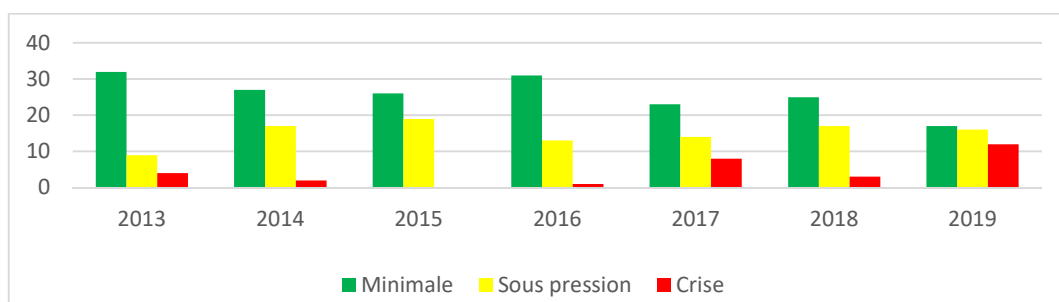


**Figure 1.2: Evolution de l'incidence de la p monétaire**



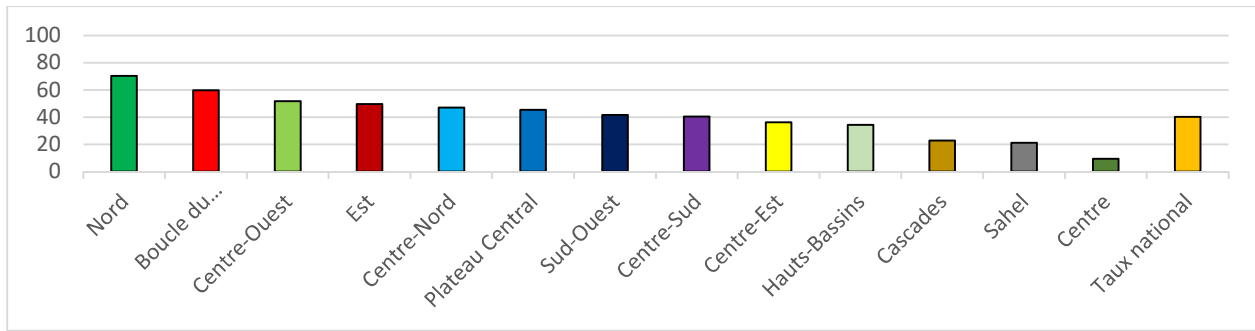
Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, EP (1994,1998,2003), EICVM (2009) EMC 2014

**Figure 1.3. Phases d'insécurité alimentaire des provinces**



Source : CH/DGESS/MAAH

**Figure 1.4: Taux d'alphabétisation (%) par région des 15 ans et plus en 2018**



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, ERI ESI 2018

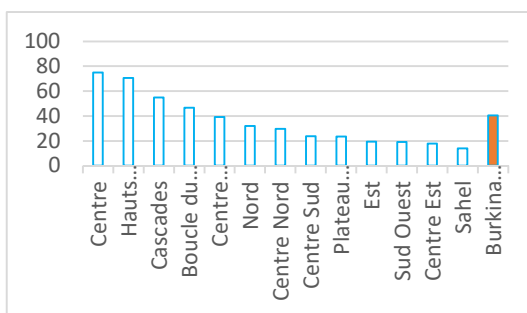
### *Des habitats des ménages peu adaptés aux changements climatiques*

L'amélioration des conditions de vies socio-économiques des ménages peut avoir des conséquences négatives sur l'environnement si ces changements sont induits par des modes de consommation non durables à l'instar de l'utilisation de l'énergie thermique pour la production de l'électricité, l'utilisation abusive de l'eau potable, l'étalement des villes, etc.

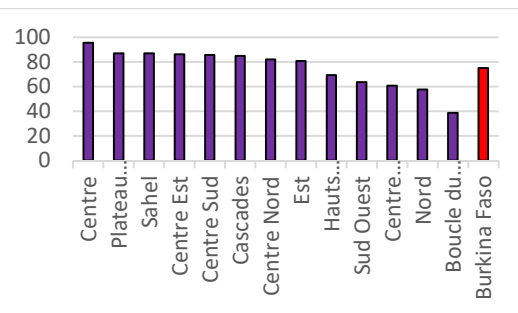
La proportion des ménages qui utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage est en net progression par rapport à 2014 (40,4% des ménages contre 24,5% des ménages), mais reste relativement faible (moins de 50% des ménages au niveau national). La région du centre enregistre le plus fort taux (75 %) et celle du Sahel le plus faible taux avec 14%). La faiblesse dans l'accès des ménages à l'électricité induit des pressions sur l'environnement à travers l'utilisation abusive des autres sources d'énergie notamment le bois. La proportion de ménages dont le mur du bâtiment principal est en matériaux non définitifs est très élevé aussi bien au niveau national que dans toutes les régions à l'exception de la région du centre qui dispose du plus faible taux (34,8 %). La région du Sahel dispose du taux le plus élevé avec **98,3 %**.

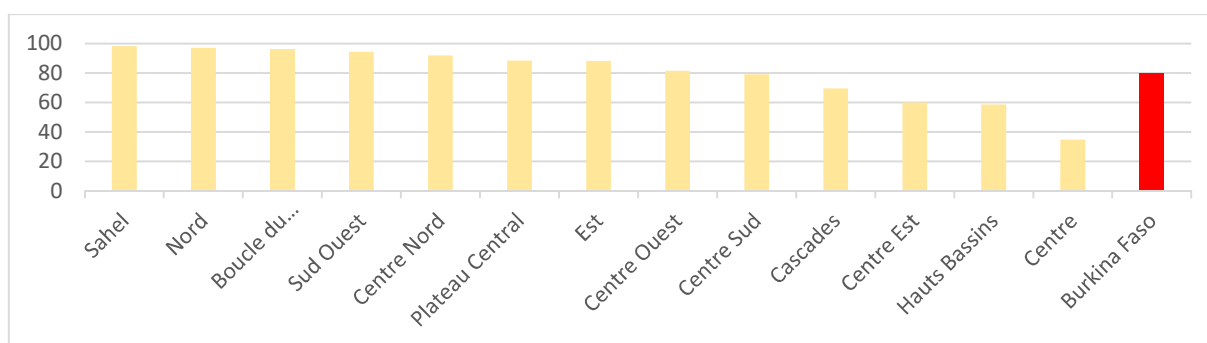
L'accès des ménages à l'eau potable est très élevé au niveau national (75%) avec une faible dispersion entre les régions (Figure 1.5). Malgré ce taux relativement élevé, le niveau d'accès à l'eau potable reste insuffisant surtout en milieu rural, au regard du caractère vital de l'eau potable.

**Figure 1.5 : Proportion de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage (%) en 2018**



**Figure 1.5 : Proportion de ménages utilisant l'électricité comme principale source d'éclairage (%) en 2018**



**Figure 1.7 : Proportion de ménages dont le mur du bâtiment principal est en matériaux non définitifs (%)**

Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, SIGI 2017

### 1.3 LES CHANGEMENTS ECONOMIQUES

L'activité économique burkinabè dépend fortement de l'environnement. En effet, les secteurs primaires et secondaires dont les activités reposent de manière plus ou moins directe sur la qualité et la disponibilité des sols, de l'eau, des forêts et du sous-sol, participent beaucoup à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), mais ont des impacts sur l'environnement.

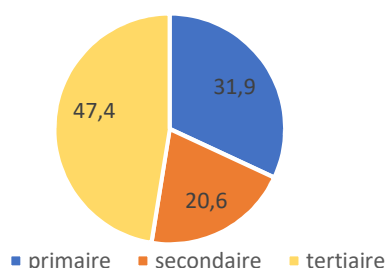
#### *Un Produit Intérieur Brut croissant*

Sur la période 2003-2017, le taux de croissance du PIB connaît une tendance à la baisse marquée par un taux de croissance moyen de 5,9%, avec un minimum de 3% et un maximum de 8,7%. Quant au PIB par tête, il a connu presque régulièrement une augmentation d'une année à l'autre, passant de 235 846 FCFA en 2003 à 328 655 FCFA en 2017 (**Figure 1.8**)

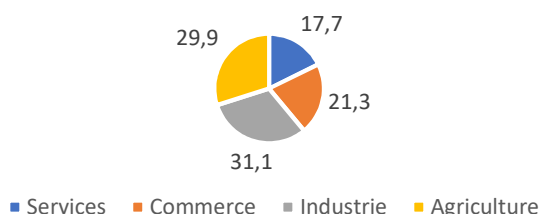
#### *Une population active exerçant de plus en plus dans le secteur secondaire*

En 2017, les contributions des secteurs d'activités à la formation du PIB ont été de 47,4 % pour le secteur tertiaire, 31,9% pour le secteur primaire et 20,6% pour le secteur secondaire (**Figure 1.9**)

L'Agriculture et l'industrie employaient respectivement 30% et 31% de la population active. Entre 2007 et 2014, la proportion des travailleurs dans l'industrie a été multipliée par six tandis que celle du secteur primaire a été divisée par deux.

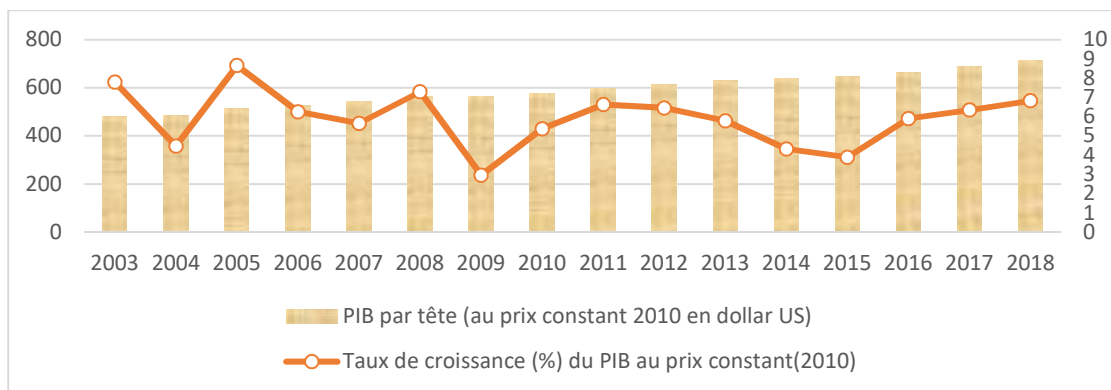
**Figure 1.8: répartition (en %) du PIB par secteur d'activité en 2017**

Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2018

**Figure 1.9: répartition (en %) de la population occupée**

Source : DGESS/MEEVCC à partir du rapport thématique 5 de l'EMC (INSD,

— **Figure 1.10: Evolution du PIB par tête (en FCFA) et du taux de croissance du PIB en volume (en %)**



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2018

### BON A SAVOIR

La population du Burkina Faso est en pleine croissance. Cette croissance s'observe davantage dans les milieux urbains. La pauvreté, plus accentuée en milieu rural, touche près de la moitié de la population. Elle se caractérise entre autres par des habitats précaires et des difficultés d'accès à l'électricité, favorisant les actions anthropiques néfastes à l'environnement. Par ailleurs, la structure de l'économie burkinabè révèle une importance du secteur primaire et le développement d'un secteur secondaire tourné vers l'industrie extractive, entraînant ainsi des impacts négatifs sur l'environnement.

## PARTIE 2 : LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

### 2.1 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE

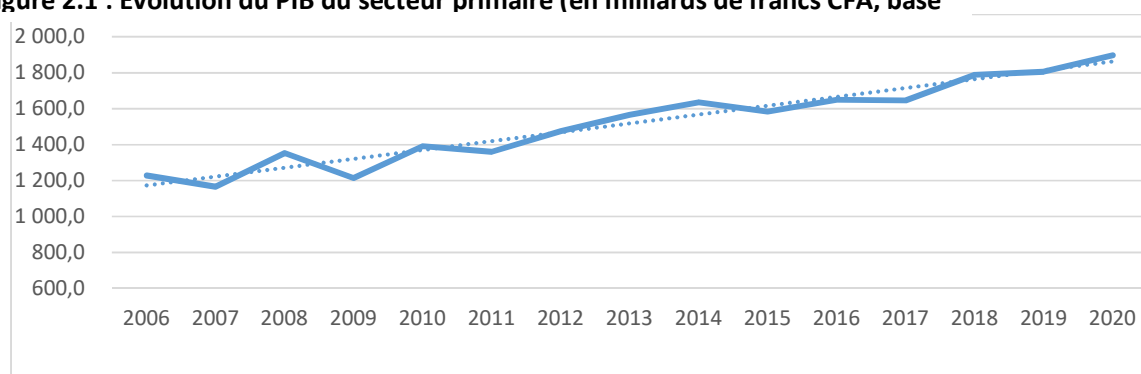
Les ressources qui alimentent la vie économique du Burkina Faso proviennent essentiellement des composantes de l'environnement. Le Burkina Faso est confronté à une dynamique accélérée de pressions sur les ressources et les milieux naturels du fait de la forte dépendance de l'économie à l'environnement. Les activités humaines entraînent une dégradation du couvert végétal, une perte de la diversité biologique en même temps qu'elles, affectent la qualité des eaux, des sols et l'équilibre atmosphérique etc. Nous présentons ici les indicateurs de pression, agencés selon l'optique production, consommation et pollutions.

### 2.2 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR PRIMAIRE

#### *Un secteur primaire dynamique*

Le secteur primaire comprend principalement l'agriculture, l'élevage, la pêche, la sylviculture et la chasse. Le PIB de ce secteur a progressé à un rythme d'au moins 4% l'an de 2003 à 2012. De 2012 à 2017, ce PIB a progressé en moyenne de 4,46%. En 2017, l'agriculture a contribué à 69,20 % du PIB sectoriel, suivi de l'élevage (20,90%) et la sylviculture, la pêche et la chasse (9,70%).

**Figure 2.1 : Evolution du PIB du secteur primaire (en milliards de francs CFA, base**



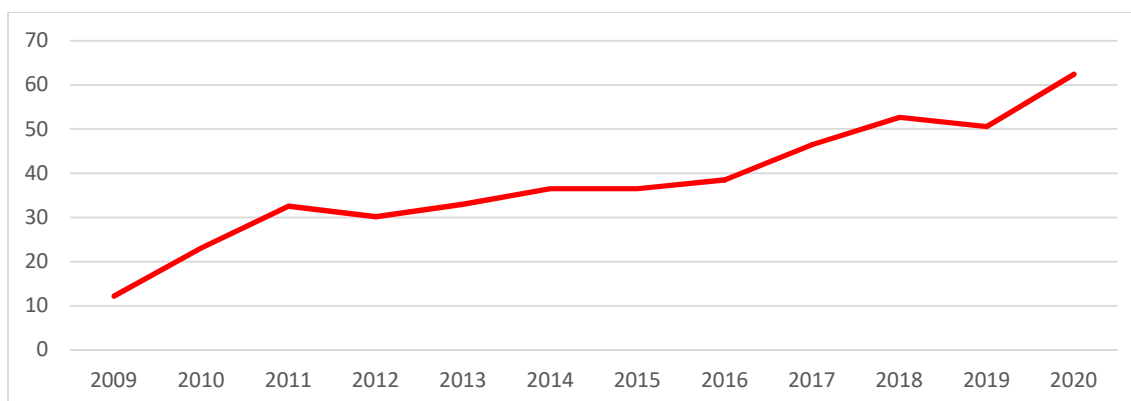
Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de la Comptabilité Nationale

#### *Une augmentation continue des superficies cultivées*

Avec une population en pleine croissance, le Burkina Faso pratique une agriculture faiblement mécanisée et en proie aux aléas de la nature. Ces réalités font que notre agriculture est de type extensif, donc grande consommatrice des terres. En effet, en 30 ans, la superficie occupée par l'agriculture a presque doublé. Elle est passée de 11% en 1987 à 21% en 2017 avec une forte dominance de la superficie des cultures vivrières qui occupent 76% des superficies cultivées contre 24% pour les cultures de rente en 2017. En plus, les superficies cultivées représentent à peu près 64% de terres arables. Par ailleurs le non-respect des normes d'exploitation des berges des plans d'eaux et l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides sont sources de pollution. Ces pratiques exacerbent les tendances à la dégradation de

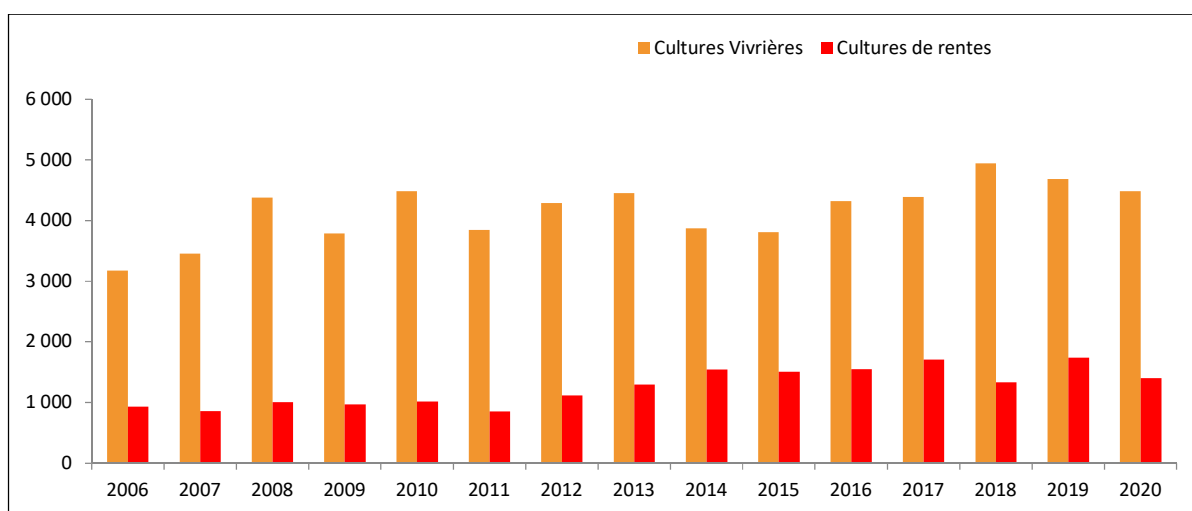
la santé humaine, des ressources forestières, des ressources en eaux, des sols et perturbent la biodiversité.

**Figure 2.2 : Part du territoire consacré à l'agriculture (%)**



Source : DGESS/MEEVCC, à partir des résultats définitifs de la campagne agricole et de la

**Figure 2.3 : Évolution de la superficie cultivée des principales cultures (en millier d'hectares)**

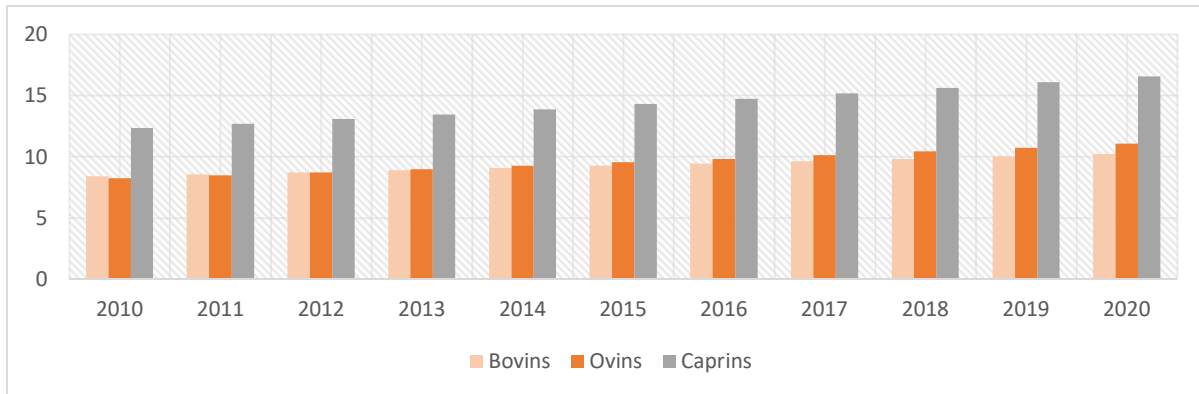


Source : DGESS/MEEVCC, à partir des résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle (DGESS/MAAH)

### ***Un cheptel en pleine expansion***

L'élevage, dominé par le pastoralisme, est la seconde plus importante activité du secteur primaire. Les effectifs des ovins, des caprins et des bovins ont augmenté entre 2010 et 2020 avec des taux de croissance respectivement de 30,5%, 30,5% et 19,5%. Le mode d'élevage extensif conjugué à la croissance des effectifs du cheptel entraîne la dégradation de l'environnement et des pressions sur les ressources naturelles. Un élevage durable doit tendre vers la stabulation des effectifs et l'utilisation intense des sous-produits agro-industriels.

Figure 2.5 : Évolution de l'effectif du cheptel (en millions)



Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données l'annuaire statistique, 2020 du MRAH

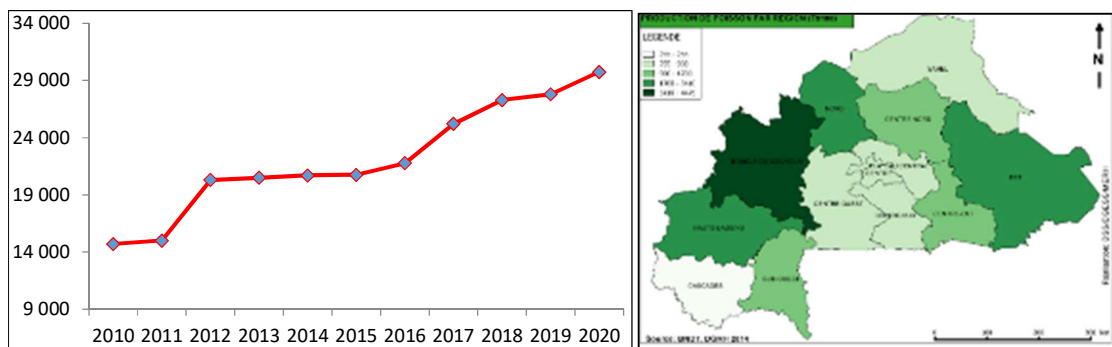
### Une production halieutique tributaire des pratiques de pêche non durable

La pêche de capture s'est progressivement développée avec notamment l'accroissement des possibilités de pêche consécutive à la construction de retenues d'eau sur l'ensemble du territoire national (1837 plans d'eau en 2018 selon l'annuaire statistique du ministère de l'eau). De 2010 à 2019, la production annuelle de poisson a augmenté passant de 14 700 tonnes à 27803 tonnes. Cette production provient principalement des Régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins et de l'Est. Les pressions qui pèsent sur les ressources halieutiques sont entre autres la forte demande nationale de poisson estimée à plus de 60 000 tonnes, l'utilisation des techniques et engins de pêche prohibés, l'utilisation non contrôlée des produits chimiques dans les activités industrielles (minières, tanneries, etc.), agricoles (pesticides), etc.

La gestion contrôlée des produits chimiques et la sensibilisation des acteurs de la pêche ainsi que la promotion de l'aquaculture contribueront à la préservation des écosystèmes aquatiques tout en améliorant l'offre de poissons au niveau national.

Figure 2.6: évolution de la pêche de capture (en tonnes)

Figure 2.6: évolution de la pêche de capture (en tonnes)



Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de la Direction Générale des Ressources Halieutiques



### 2.3 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR SECONDAIRE

Le secteur secondaire est principalement constitué d'industries extractives, manufacturières, de bâtiments et travaux publics (BTP), de textiles et de production d'énergie. Initialement porté par les industries manufacturières, le secteur secondaire a connu une forte expansion à partir de 2009 due à l'industrie extractive notamment la production minière. Le secteur secondaire est source de pollution, conséquence de l'insuffisance dans l'application effective de la réglementation environnementale entre autres

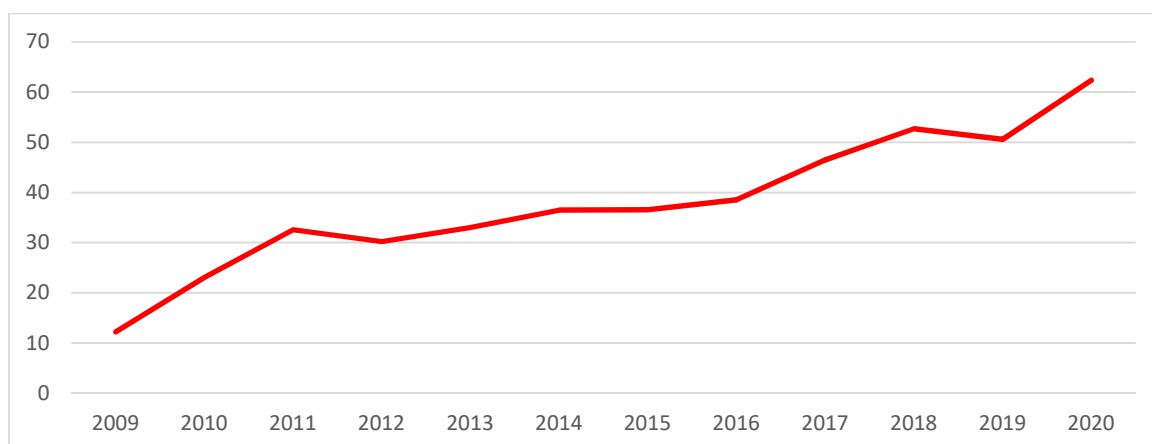
#### ***Un boom minier favorable à l'économie mais préjudiciable à l'environnement***

L'industrie minière a fortement contribué à la formation des richesses nationales depuis 2008 grâce à une politique minière attractive. L'activité minière est caractérisée par l'exploitation artisanale, semi-mécanisée et industrielle. En outre, l'orpaillage est une pratique répandue qui accompagne le boom minier. L'augmentation continue de la production d'or illustre cette croissance soutenue de la production nationale. En 2020, 62,40 tonnes d'or ont été produites au Burkina Faso (figure 2.7). Les principales régions d'extraction industrielles sont le Sahel, la Boucle du Mouhoun, le Centre-Nord, le Centre-Est et le Nord.

Véritable source de devises pour l'économie nationale, l'exploitation minière entraîne des conséquences néfastes sur l'environnement. En effet, cette activité entraîne la modification du paysage, les pertes de terres, la dégradation des sols, la déforestation, la perte de la biodiversité, la pollution des ressources en eau, etc.

La systématisation des Etudes d'Impact Environnemental, la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementaux et Sociaux, les inspections environnementales et l'opérationnalisation du fonds de réhabilitation et de fermeture des mines sont entre autres des mesures qui pourront pallier les problèmes environnementaux relevés.

**Figure 2.7: Evolution de la production totale d'or (tonne)**

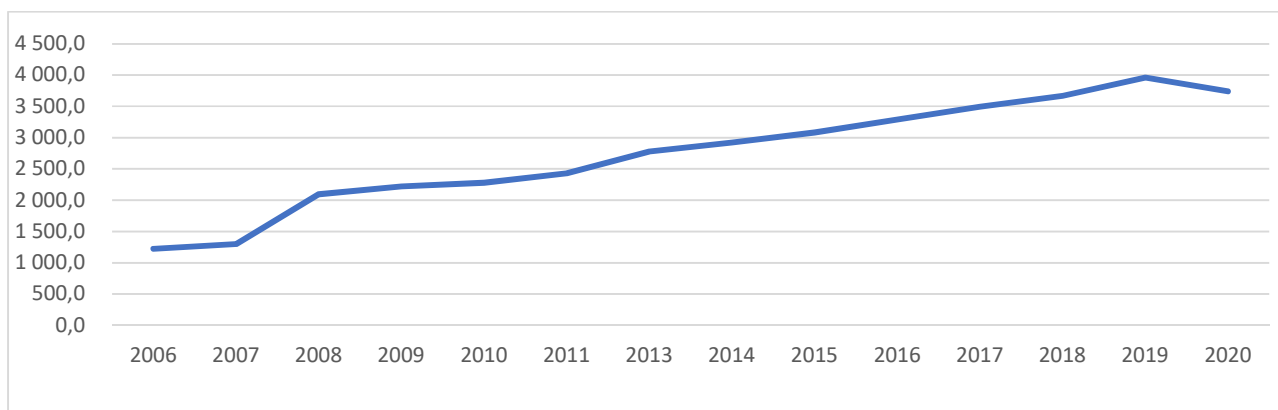


Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de l'annuaire statistiques 2019

## 2.4 LA PRODUCTION DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire est le premier contributeur au produit intérieur brut avec une part estimée à 46,32% en 2018. Son produit intérieur brut progresse à un rythme soutenu passant de 1402 milliards en 2009 à 2439 milliards en 2018. Les incidences de ce secteur dans le bilan énergétique du pays et dans la génération des polluants de l'air et de déchets sont importantes notamment le transport et le commerce.

**Figure 2.8: évolution du produit intérieur brut du secteur tertiaire (en milliards de francs CFA, base**

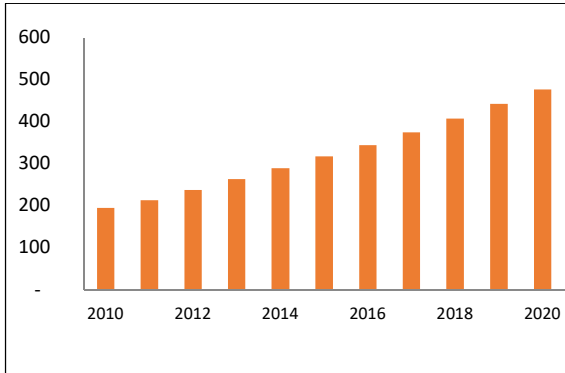


Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de la comptabilité nationale

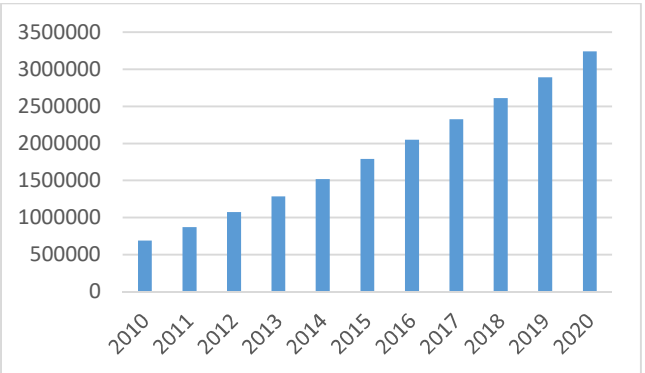
### **Une demande de transport croissante privilégiant le transport individuel**

Le parc automobile progresse fortement avec une prédominance des engins à deux roues. En dix ans, le nombre d'engins à deux roues immatriculés a été multiplié par six et celui des véhicules automobiles a plus que doublé. Cet état de fait pose des défis en matière d'aménagement urbain, de gestion du trafic routier dans les grandes agglomérations et environnementales. Selon les inventaires nationaux des gaz à effet de serre (INSD, 2014), les transports sont responsables de 80% des émissions de CO<sub>2</sub>, 30% des émissions de CO, plus de 90% des émissions des COVNM, plus de 60% des émissions de SO<sub>2</sub> ainsi qu'une part importante des émissions de particules en suspension. Ces polluants participent au réchauffement climatique et comportent des risques sanitaires considérables. La promotion et développement du transport en commun et la limitation de l'âge des véhicules réduiraient un tant soit peu les polluants dans l'air.

**Figure 2.9 : évolution du parc automobile**

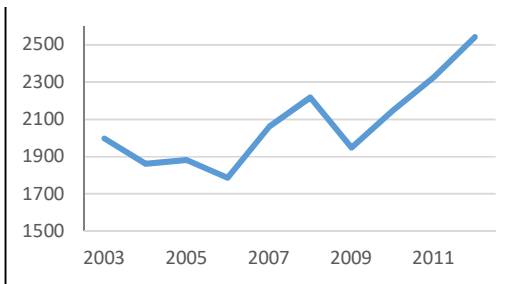


**Figure 2.10 : évolution du parc moto**



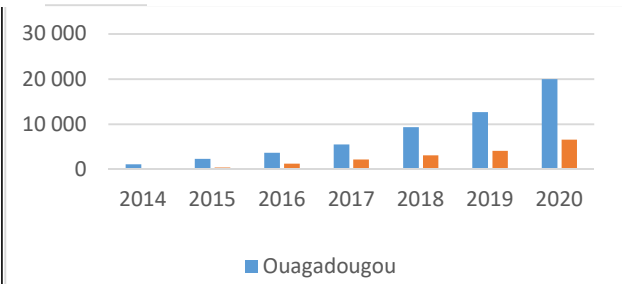
Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'annuaire statistique du MTMUSR,

**Figure 2.11: évolution des émissions du CO2 provenant des transports (Gg)**



Source : DGESS/MEEVCC, 2014 à partir des données d'inventaire National des gaz à effet de serre

**Figure 2.12 : Evolution du parc (PMC) des tricvcles immatriculés dans les villes**



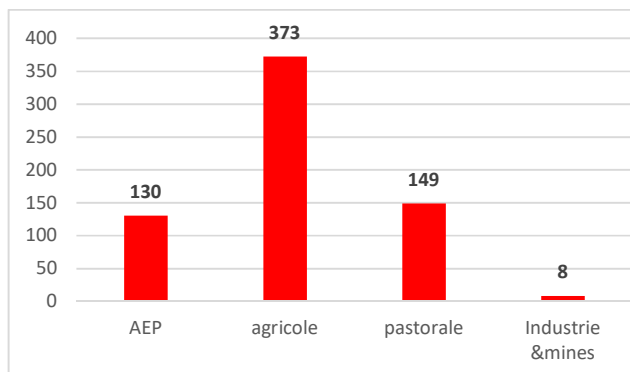
Source : Registre des immatriculations/Direction générale des transports terrestres et maritimes (DGTTM)

**2.5 LA CONSOMMATION**

**Une forte consommation en eau et en énergie**

Au titre des ressources en eau, plus de 1,5 milliards de m<sup>3</sup> ont été prélevés en 2010 pour un potentiel estimé à 4,7 milliards de m<sup>3</sup> en moyenne par année. L'hydroélectricité avec une demande de plus de 900 millions de m<sup>3</sup> et les activités agropastorales (522 millions de m<sup>3</sup>) sont les plus grands utilisateurs. La demande d'eau domestique est également forte et en nette progression, passant de 103 millions de m<sup>3</sup> en 2001 à près de 158 millions de m<sup>3</sup> en 2010. Une gestion concertée et intégrée des ressources en eau est plus qu'une nécessité pour assurer la durabilité de ce capital naturel.

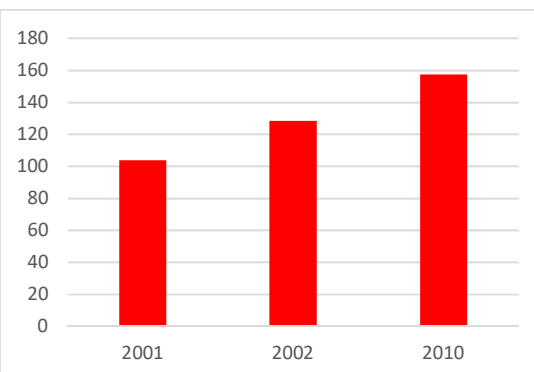
**Figure 2.13 : Demande d'eau par secteur (en million de m<sup>3</sup>)**



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données du MAHRH/DGRE, 2010

NB : AEP=Approvisionnement en eau potable

**Figure 2.14 : évolution de la demande d'eau (en million de m<sup>3</sup>)**



Source : MECV/SP/CONEDD, à partir des données du troisième Rapport sur l'État de l'Environnement au Burkina 2010

### ***Une consommation d'énergie en forte croissance et tournée vers celles non renouvelables***

A l'instar des ressources en eau, la consommation des ressources énergétiques est croissante. Les combustibles ligneux (bois et charbon de bois) sont très utilisés par les ménages (six millions de tonnes en 2014) et près de 90% s'en servent pour la cuisson des aliments (EMC 2014, INSD).

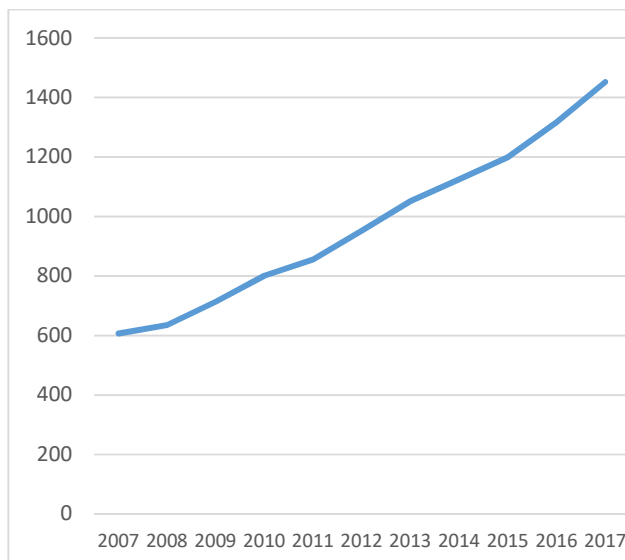
L'utilisation des énergies de substitution est faible. En effet, seuls 31,4% et 1,2% des ménages utilisent le gaz en milieu urbain et en milieu rural respectivement.

La consommation d'électricité, accessible par 19,3% des ménages en 2014 (EMC, INSD), est aussi en nette hausse. Elle a doublé en dix ans passant de près de 540 millions à 1 130 millions de kwh entre 2005 et 2014. Cette hausse de la demande est supportée par une offre supplémentaire d'électricité dominée par le thermique et l'extension du réseau d'approvisionnement.

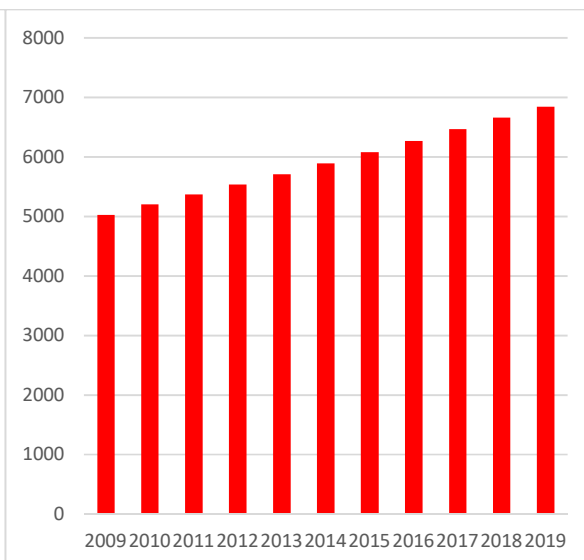
Enfin, la consommation des produits pétroliers est en phase avec la forte augmentation du parc automobile. Parmi ces produits, le gasoil et le super sont les plus utilisés. En 2014, près de 450 000 et 270 000 m<sup>3</sup> de ces deux hydrocarbures ont été respectivement vendus aux agents économiques.

L'augmentation de la consommation de ces énergies engendrent des dommages sur l'environnement telle la destruction de la végétation et les émissions de gaz dans l'air. La promotion des énergies renouvelables et des technologies à faible consommation énergétique tel le solaire, le biogaz, le foyer amélioré etc. sont des alternatives pour un système énergétique durable.

**Figure 2.15 : évolution de la consommation totale d'électricité (10<sup>6</sup>XKWh)**



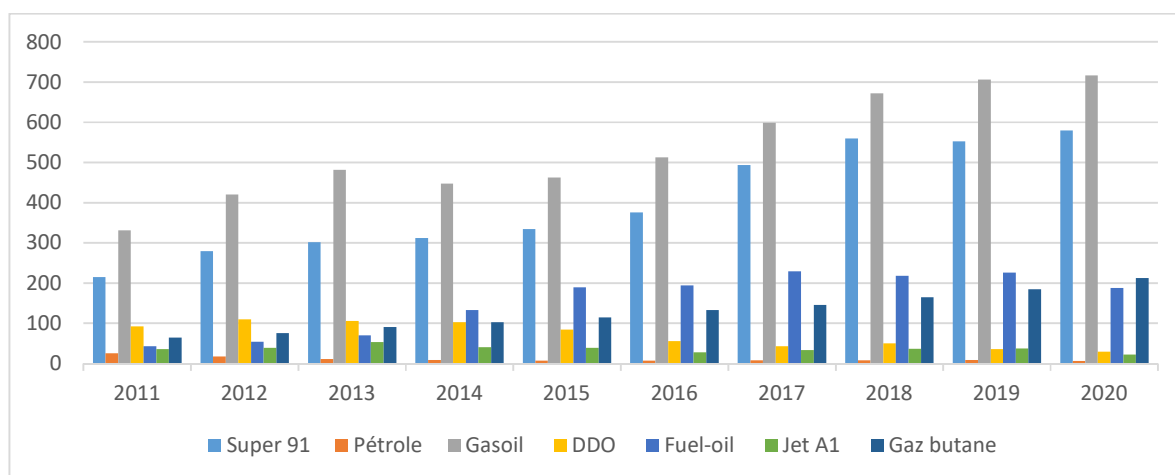
**Figure 2.16 : Consommation de bois et charbon de bois (10<sup>3</sup>Xtonne)**



Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de la SONABEL/ME

Source : DGESS/MEEVCC, à partir des données de l'annuaire statistiques 2019 du ME

**Figure 2.17 : évolution des ventes des hydrocarbures (en milliers de m<sup>3</sup>)**



Source : DGESS /MEEVCC, à partir des données de la SONABY/ME

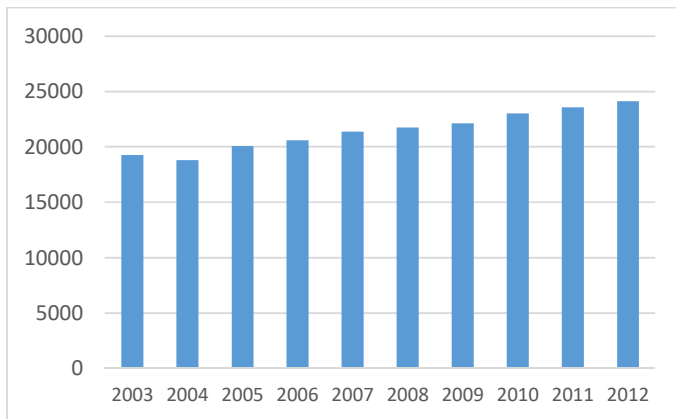
## 2.6 LES POLLUTIONS

Des pollutions et nuisances diverses sont générées par les activités de l'ensemble des secteurs socio-économiques et sont sources de risques portant atteinte au cadre de vie et à l'environnement.

**Un accroissement des émissions de gaz à effet de serre**

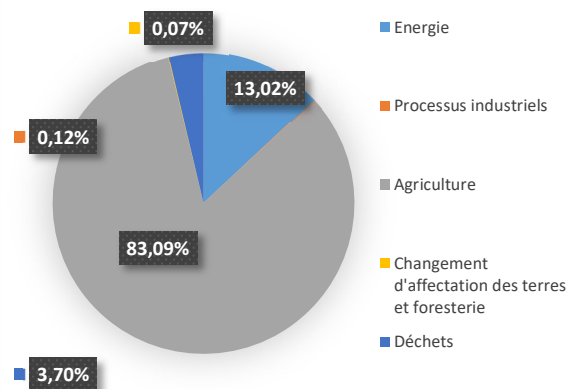
Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 25% entre 2003 et 2012 et proviennent principalement de l'agriculture y compris l'élevage (83 % en 2012) suivie du secteur de l'énergie (13% en 2012). Par ordre d'importance des volumes émis, ces gaz à effet de serre sont le CO<sub>2</sub>, le CH<sub>4</sub>, le CO, le N<sub>2</sub>O, et les NO<sub>x</sub>. Ces émissions sont dues aux activités humaines et contribuent au réchauffement climatique et la dégradation de la couche d'ozone.

**Figure 2.18 Émission de gaz à effet de serre par secteur en million de tonnes équivalent**



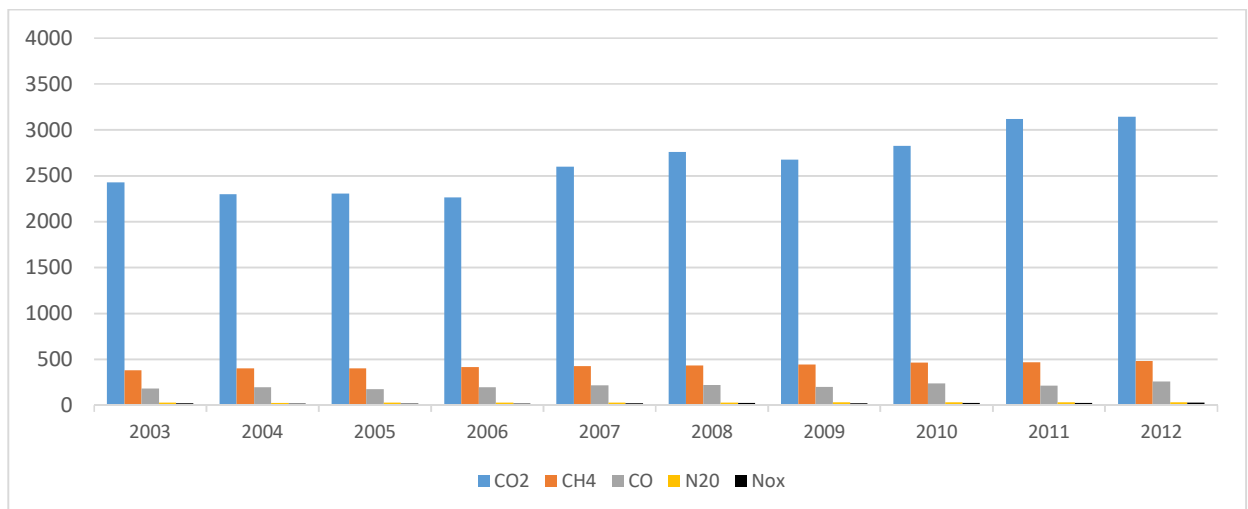
Source : DGESS /MEEVCC, à partir des données de l'INSD

**Figure 2.19: Émissions de GES par source en 2012(Gg)**



Source : DGESS /MEEVCC, à partir des données de l'INSD

**Figure 2.20 : émissions nationales nettes de gaz à effet de serre en équivalent CO<sub>2</sub> (Gg)**



Source : DGESS /MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2014

### **Une production de déchets à la hausse**

Les déchets municipaux constituent une source importante de pollution. L'augmentation de sa production (de 18% entre 2006 et 2009) est en partie due à la croissance démographique et aux choix

de consommation. Ces déchets dont la quantité totale produite en 2009 s'élève à près de 760 000 tonnes se composent majoritairement de déchets alimentaires et de jardins (35%), de déchets inorganiques (26%) et de matières plastiques (18%). Bien que la gestion des déchets notamment plastiques ait été renforcée, l'amélioration des schémas directeurs de gestion des déchets des communes avec la prise en compte du caractère non biodégradable de certains déchets, la promotion des pratiques de recyclage, de réutilisation, l'opérationnalisation de centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques, contribueront à une meilleure gestion de la problématique des déchets

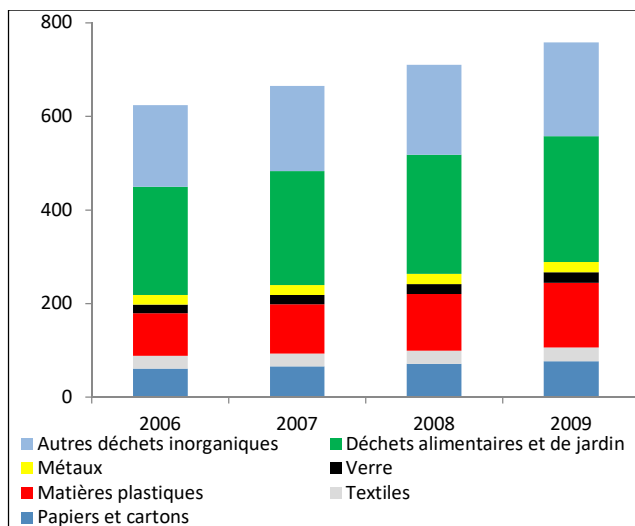
### **Des risques technologiques de plus en plus présents**

Les technologies nucléaires bien que méconnues du grand public sont de plus en plus utilisées dans les secteurs socio-économiques au Burkina Faso.

En effet, l'évolution du nombre d'autorisations délivrées traduit une forte utilisation de sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants dans les domaines industriel et médical. De 2010 à 2019 le nombre d'autorisations délivrées est passé de 33 à 115 avec un pic de 117 autorisations en 2016.

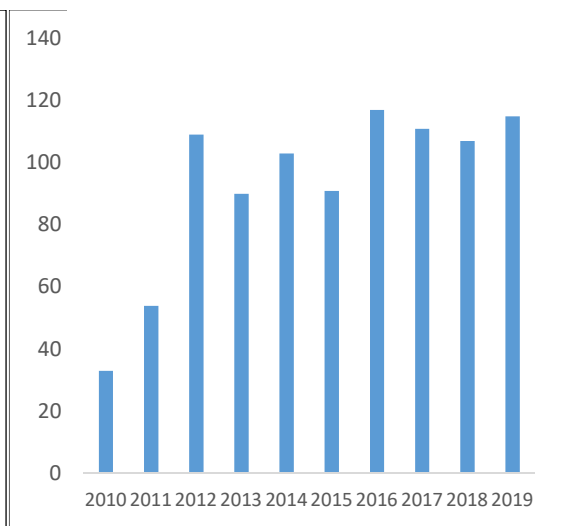
Toutefois, malgré les énormes bénéfices que l'utilisation des radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants peuvent procurer, ils peuvent également être un danger potentiel pour les travailleurs professionnellement exposés, le public et l'environnement s'ils ne sont pas utilisés dans des conditions appropriées de sûreté et de sécurité. Un renforcement de la réglementation et du contrôle permettrait de garantir la sûreté et la sécurité nucléaires.

**Figure 2.21: Production de déchets municipaux par type en milliers de tonnes**



Source : DGESS /MEEVCC à partir des données de l'INSD, 2009

**Figure 2.22 : Évolution du nombre d'autorisations délivrées pour l'utilisation des sources de rayonnements ionisants**



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'ARSN

**BON A SAVOIR**

Les modes de production du Burkina Faso sont caractérisés par un accroissement des superficies cultivées combinée à une utilisation accrue des produits chimiques, une forte utilisation des sources radioactives et d'appareils émetteurs de rayonnements ionisants, une hausse du cheptel à caractère extensif, une expansion de l'exploitation minière, une hausse du parc automobile caractérisant un transport individuel prononcé et un accroissement des émissions des GES. Quant aux habitudes de consommation, elles sont marquées par une hausse de la consommation d'eau et d'énergie notamment non renouvelable.

Ces modes de production et de consommation non durables menacent l'état de l'environnement.



## PARTIE 3 : L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Au Burkina Faso, les milieux naturels sont soumis à de nombreuses pressions d'origine anthropique. Ces pressions conjuguées à la variabilité climatique engendrent des conséquences néfastes sur les composantes de l'environnement. Cette partie analyse l'état de l'environnement à travers les ressources forestières, fauniques et halieutiques, le climat, l'hydrologie, les sols et la qualité de l'air.

### 3.1 LES RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET HALIEUTIQUES

#### *Une dégradation croissante des ressources forestières*

La monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 2019 fait ressortir une pluralité d'espèces : 531 espèces ligneuses, 1779 espèces herbacées, 301 espèces cultivées, 636 espèces d'algues, 34 espèces de champignons macroscopiques, 28 espèces de champignons microscopiques et 26 espèces de fougères.

Une étude sur le Niveau d'Emission de Référence pour les Forêts du Burkina Faso (NERF), conduite par le Secrétariat Technique National REDD+ et sous financement du Programme d'investissement forestier (PIF), montre que la superficie des formations forestières est estimée à 14 841 672 ha du territoire national (BDOT, 1992), 11 450 178 ha du territoire national (BDOT, 2002), et 8 651 859 ha du territoire national (BDOT, 2014). La comparaison des données des BDOT 1992, 2002 et 2014 montre une diminution de la superficie déboisée annuellement au Burkina Faso qui passe de 339 149 ha/an à 233 193 ha/an.

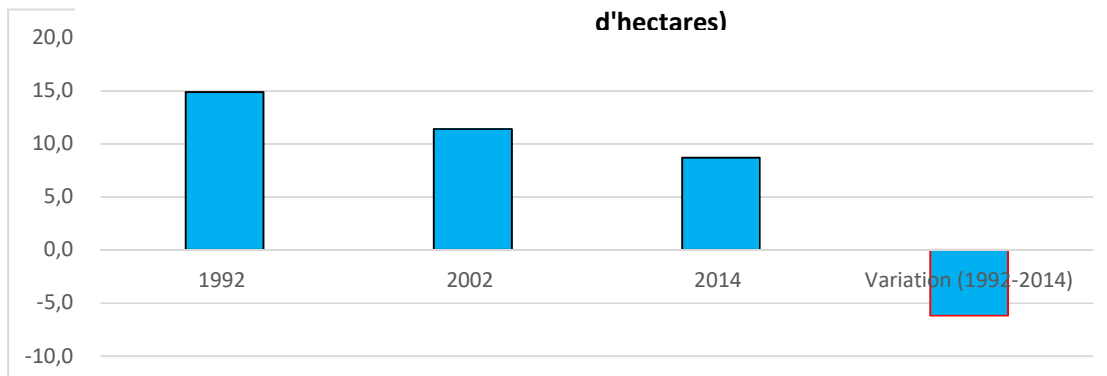
Entre 1992 et 2014, 52,5% des terres forestières sont restées stables et 47,5% des forêts ont subi des transformations. En effet, 38,6% ont été converties en terres cultivées, 7,9% en prairies et dans une moindre mesure en terres humides, établissements humains. En 22 ans, presque la moitié des forêts du Burkina Faso a disparu.

Les savanes arbustives ont été converties en cultures annuelles au rythme de 262 000 ha en moyenne par an. Sur la même période, on observe une faible croissance des superficies forestières (+5,8%), dont 4% provenant des terres cultivées, 1,8% des prairies et terres humides.

Les données issues de la station MESA et traitées par l'ONDD entre 2017 et 2019, montrent une régression de la fraction de couverture végétale (FCOVER), correspondant à la surface couverte par la végétation en unité de surface. En effet, la résultante des évolutions contenues dans le tableau 3.1 ci-dessous est une dégradation nette du couvert végétal.

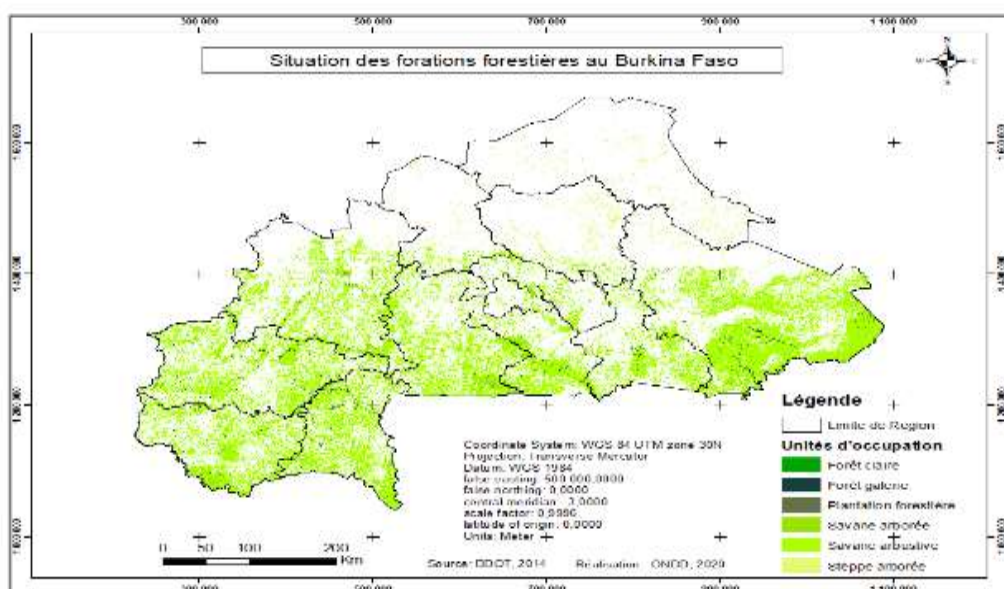
Cette dégradation a pour origine l'expansion des superficies cultivées, la surexploitation du bois à des fins énergétiques, la mauvaise pratique des techniques de récolte des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), l'élevage, etc.

**Figure 3.1 : évolution des superficies des formations forestières au Burkina Faso en (millions d'hectares)**



Source : CNDD, 2020

**Carte 3.1 : Carte des formations forestières au Burkina Faso**



**Tableau 3.1 : Évolution de la superficie du couvert végétal de 2017 et 2019**

Signification	Classe de taux de couverture (%)	Superficie 2017 (Km <sup>2</sup> )	Superficie 2019 (Km <sup>2</sup> )	Taux d'accroissement moyen (%)
Très faible couverture végétale	0 – 20	33 407	36 725	1%
Faible couverture végétale	20 – 40	41 343	51 748	4%
Moyenne couverture végétale	40 – 60	63 576	76 045	5%
Forte couverture végétale	60 – 80	80 486	85 717	2%
Très forte couverture végétale	80 – 100	55 188	23 765	-11%

Source : CNDD, 2020

### **Des ressources fauniques inégalement réparties et confinées dans les domaines forestiers**

Le Burkina Faso regorge d'importantes ressources fauniques et halieutiques composées de micro-organismes, d'insectes, de vertébrés et d'invertébrés aquatiques et terrestres.

Selon la monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 2019, on dénombre 120 espèces de poissons, 520 espèces d'oiseaux sauvages et 23 races d'oiseaux d'élevage, 140 espèces de mammifères sauvages, 91 races de mammifères d'élevage, 51 espèces de chauves-souris et 104 espèces de reptiles.

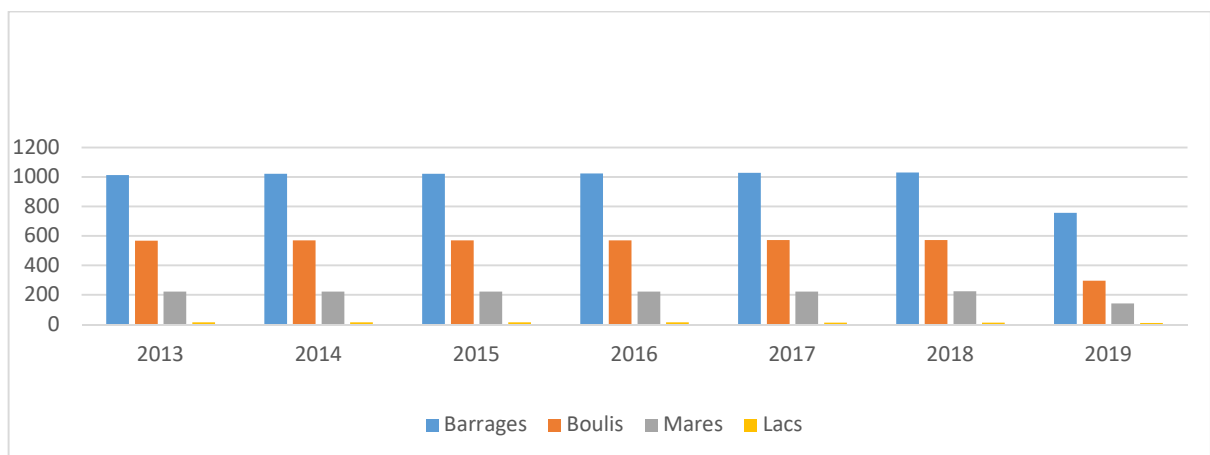
Les ressources fauniques sont inégalement réparties sur le territoire national. L'essentiel de ces ressources fauniques est aujourd'hui confiné dans les domaines forestiers nationaux de l'Est, du Sud et de l'Ouest.

## **3.2 LE CLIMAT ET L'HYDROGRAPHIE**

Le Burkina a un réseau hydrographique assez important, surtout dans sa partie méridionale. Les cours d'eau se rattachent à quatre (4) bassins versants nationaux : le Nakanbé, le Mouhoun, le Niger et la Comoé qui eux-mêmes relèvent des trois bassins versants internationaux : la Volta, la Comoé et le Niger. La gestion rationnelle et durable des ressources en eau demeure une préoccupation majeure pour le Burkina Faso. Le pays fait face à une forte pression sur ses ressources en eau due à de nombreuses situations : baisse de la pluviométrie, accroissement de la population, développement des activités économiques et industrielles.

En 2019, on dénombre 1021 retenues d'eau de surface (Barrage, bouli, mare et lac) dont 74,14 % de barrages. Le nombre des barrages et des boulis est légèrement croissant depuis 2011 et, enregistre une décroissance en 2019. Le nombre de mares a enregistré une forte régression en 2019. Quant aux lacs, le nombre a régressé en 2019.

**Figure 3.2 : Nombre de retenues d'eau de surface par type au Burkina Faso**



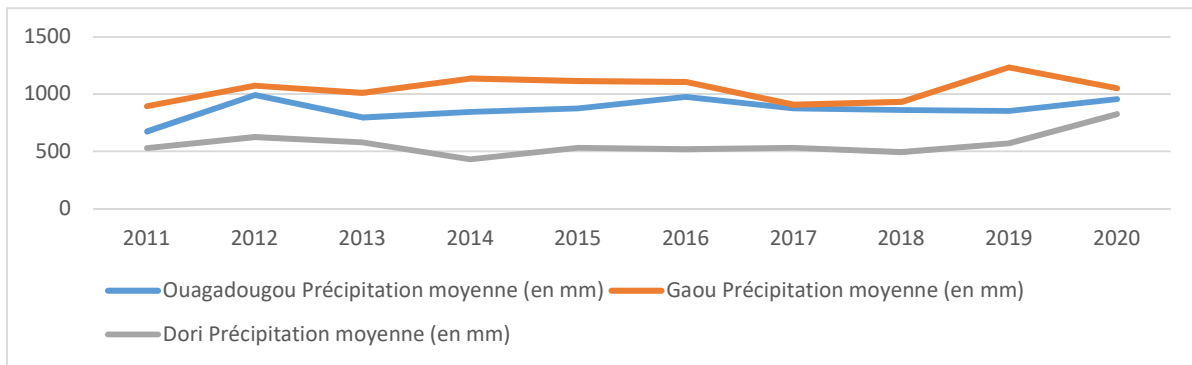
Source: Annuaire statistique du MEA 2018

### **Une tendance à la hausse des précipitations des températures et des vents**

Le Burkina Faso a un climat tropical de type soudano-sahélien, caractérisé par l'alternance entre une longue saison sèche (Novembre-Mai) et une courte saison pluvieuse (Juin-Octobre) marquée par une irrégularité spatio-temporelle des précipitations. Sur la période de 2011 à 2020, Sur l'ensemble du territoire national, La plus forte valeur a été relevée en 2012 (937,8 mm) et la plus faible valeur en 2011 (728,6 mm).

Les températures moyennes annuelles minima connaissent une forte variation depuis 2007 avec une tendance à la hausse sur l'ensemble du territoire. Les températures moyennes annuelles maxima par contre, connaissent une tendance à la baisse sur l'ensemble du territoire. Deux vents caractérisent les saisons au Burkina Faso : l'harmattan soufflant d'Est en Ouest pendant la saison sèche et la mousson qui souffle du Sud-ouest à l'Est et qui est porteuse des pluies. La vitesse moyenne annuelle a connu une augmentation au cours des 10 dernières années avec un pic de 2,8 m/s en 2017. La plus faible vitesse a été enregistrée en 2010 (1,69 m/s).

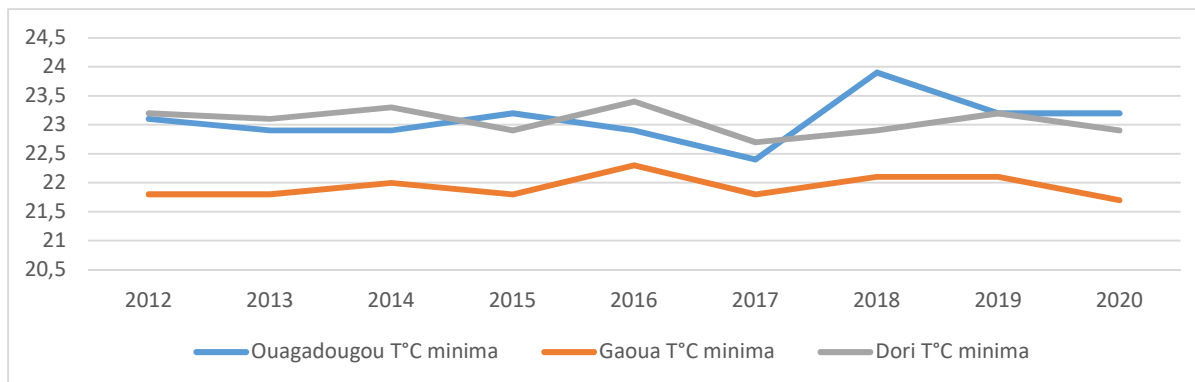
**Figure 3.3: Évolution des précipitations moyennes (mm)**



**Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'Agence nationale de la météorologie**

L'analyse du graphique montre que, sur les trois zones climatiques du pays, la pluviométrie pendant la saison hivernale de 2020 a connu une légère hausse par rapport à l'année de référence 2017. Ainsi, la station pluviométrique de Gaoua a enregistré une moyenne annuelle de 1051 mm, contre 956 mm d'hauteur de pluie en zone soudano-sahélienne dans la ville de Ouagadougou et, 826 mm dans la ville de Dori en zone sahélienne.

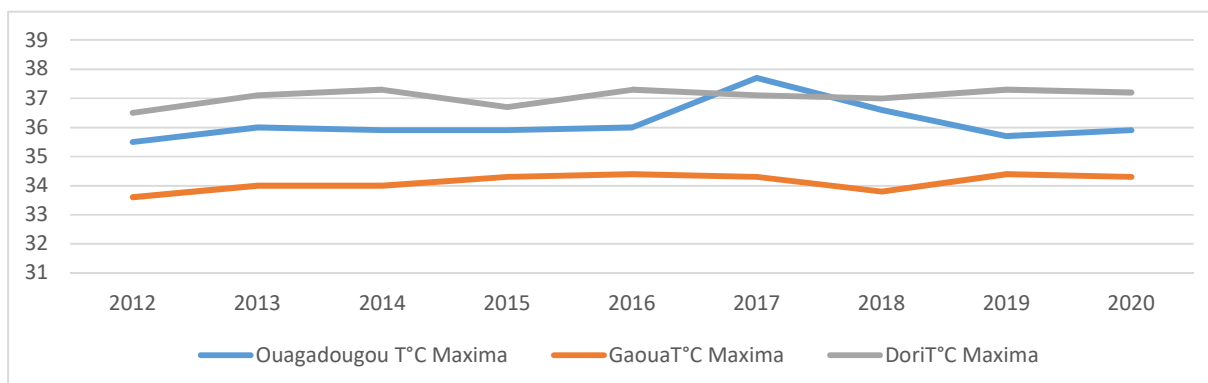
**Figure 3.4 : Évolution des températures moyennes minima dans les principales stations de 2009 à 2019 (en °C)**



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'Agence nationale de la météorologie

L'analyse du graphique illustre que les températures minima en 2020 à Ouagadougou en zone soudano-sahélienne et à Dori en zone sahélienne ont connu une tendance à la hausse par rapport à l'année de référence 2017. Par contre, la température minimum pour la ville de Gaoua en zone soudanienne a connu une légère baisse.

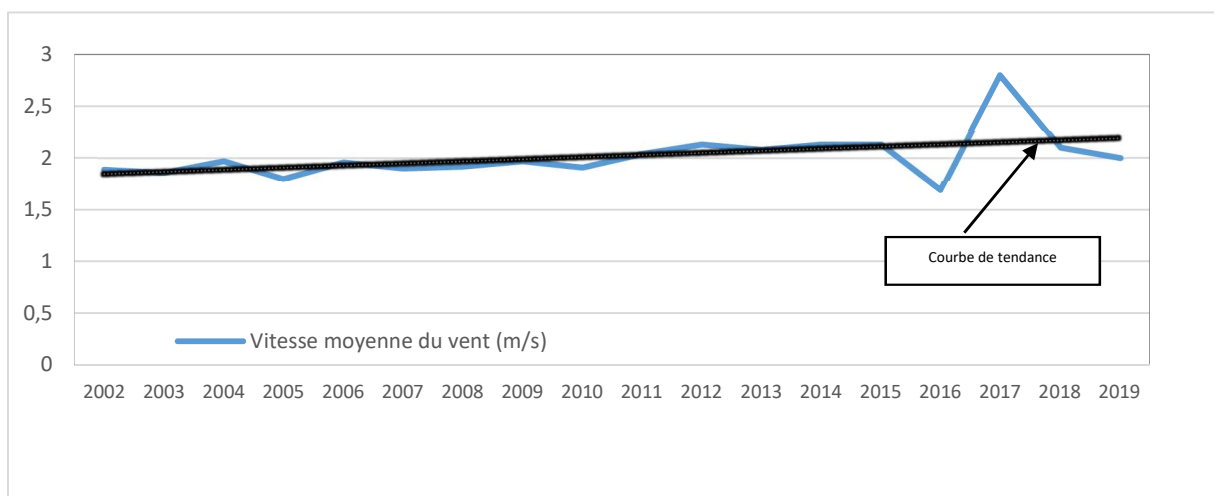
**Figure 3.5 : Évolution des températures moyennes maxima dans les principales stations de 2011 à 2020 (en °C)**



Source : DGESS/MEEVCC à partir des données de l'Agence nationale de la

L'apparence du graphique montre que les températures maxima en 2020 à Ouagadougou en zone soudano-sahélienne et à Dori en zone sahélienne sont restées à la hausse par rapport à l'année de référence 2017. Dans le même moment, la température maximale pour la ville de Gaoua en zone soudanienne est restée stable.

Figure 3.6: Evolution de la vitesse moyenne du vent (en m/s)



Source : DGEES/MEEVCC à partir des données de l'agence nationale de la Météorologie

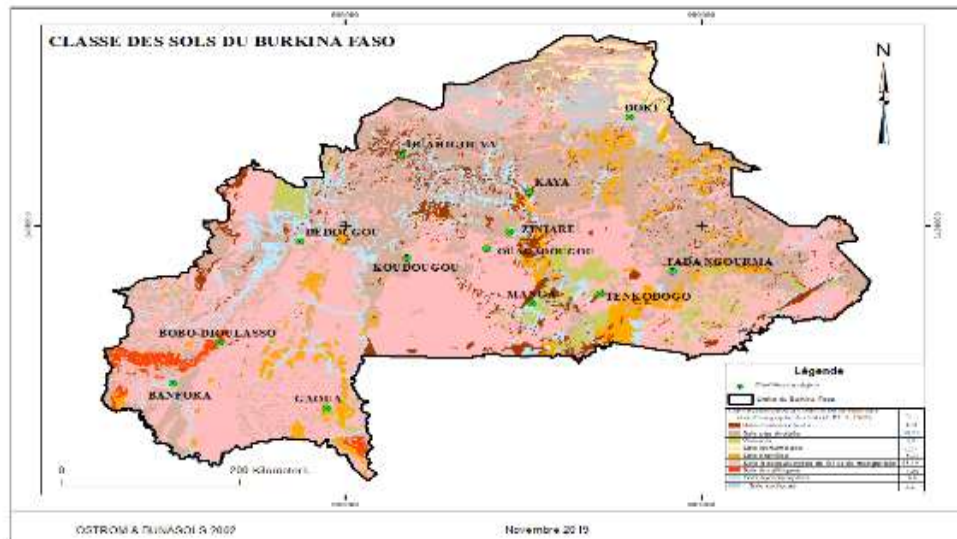
### 3.3 LES SOLS

On dénombre neuf (9) classes de sols sur l'ensemble du territoire national qui sont :

- les sols minéraux bruts qui représentent 5% des sols du Burkina. Ils sont de très faible épaisseur liée à leur faible évolution pédologique et sont d'un intérêt agronomique nul ou faible en raison de leurs faibles profondeurs ;
- les sols peu évolués représentent 30% et se rencontrent surtout dans la province du Sanguié, les Régions du Nord, du Centre-Nord et de l'Est. Ces types de sols sont généralement riches en éléments minéraux mais très sensibles à la dégradation ;
- les sols ferrallitiques qui couvrent 1% du pays se retrouvent dans les provinces du Houet, du Kéné Dougou, de la Comoé, de la Léraba et du Nounbiel. Ils se développent sur des grès mais aussi sur des schistes et ont une faible réserve en eau ;
- les sols à sesquioxydes de fer et de manganèse sont très répandus et occupent 43% du pays. Ils se caractérisent par leurs teneurs élevées en oxydes et hydroxydes de fer ou de manganèse ;
- les vertisols représentent 4% et sont à majorité dans les Régions du Centre-Sud et du Centre-Est. Ce sont des sols argileux avec une forte teneur en matière organique et une bonne capacité de rétention en eau ;
- les sols brunifiés représentant 5% des sols du pays, sont situés principalement dans les Régions du Centre-Nord, Centre-Sud, Centre-Est et Sud-Ouest. Ce sont des sols riches en humus avec forte activité biologique ;
- les sols isohumiques qui occupent de 2% du territoire sont généralement localisés dans la Région du Sahel et ont une disponibilité en eau faible;
- les sols sodiques couvrant 3% sont caractérisés par la présence de sodium et/ou de magnésium échangeables. Ils sont à forte dominance dans la Région du Sahel;

- les sols hydromorphes de l'ordre de 7% se trouvent le long des fleuves et rivières.

Carte 3.3: Les sols



Source : BUNASOLS, 2019

### Une proportion importante de sols sensibles à la dégradation

Une analyse de l'évolution du taux de dégradation des sols (Tableau 3.2, Carte 3.4) montre une tendance générale à la hausse de la dégradation des sols entre 2002 et 2012. Les superficies des sols fortement dégradés sont passées de 3 856 474 ha à 5 156 181 ha.

Les sols les plus sensibles à la dégradation sont les sols minéraux, les sols peu évolués, les sols sodiques ou salsodiques et les sols hydromorphes et représentent 45% des sols du pays. L'érosion hydrique est faible dans les Régions du Sahel et du Centre-Ouest, moyenne dans les régions des Cascades, les Hauts-Bassins et du Sud-ouest, élevée dans les Régions du Plateau Central, du Centre et du Centre-Est et très élevée dans les régions du Nord et Centre-Nord.

## 3.4 L'AIR

Le Burkina Faso à l'instar des autres pays connaît une dégradation de la qualité de son environnement. Ces problèmes se posent en termes de pollutions de l'air, des sols et des ressources en eaux. La pollution de l'air est causée par les rejets de gaz issus du secteur de l'énergie, des procédés industriels, de l'agriculture, de la foresterie, du transport et de l'incinération à ciel ouvert des déchets.

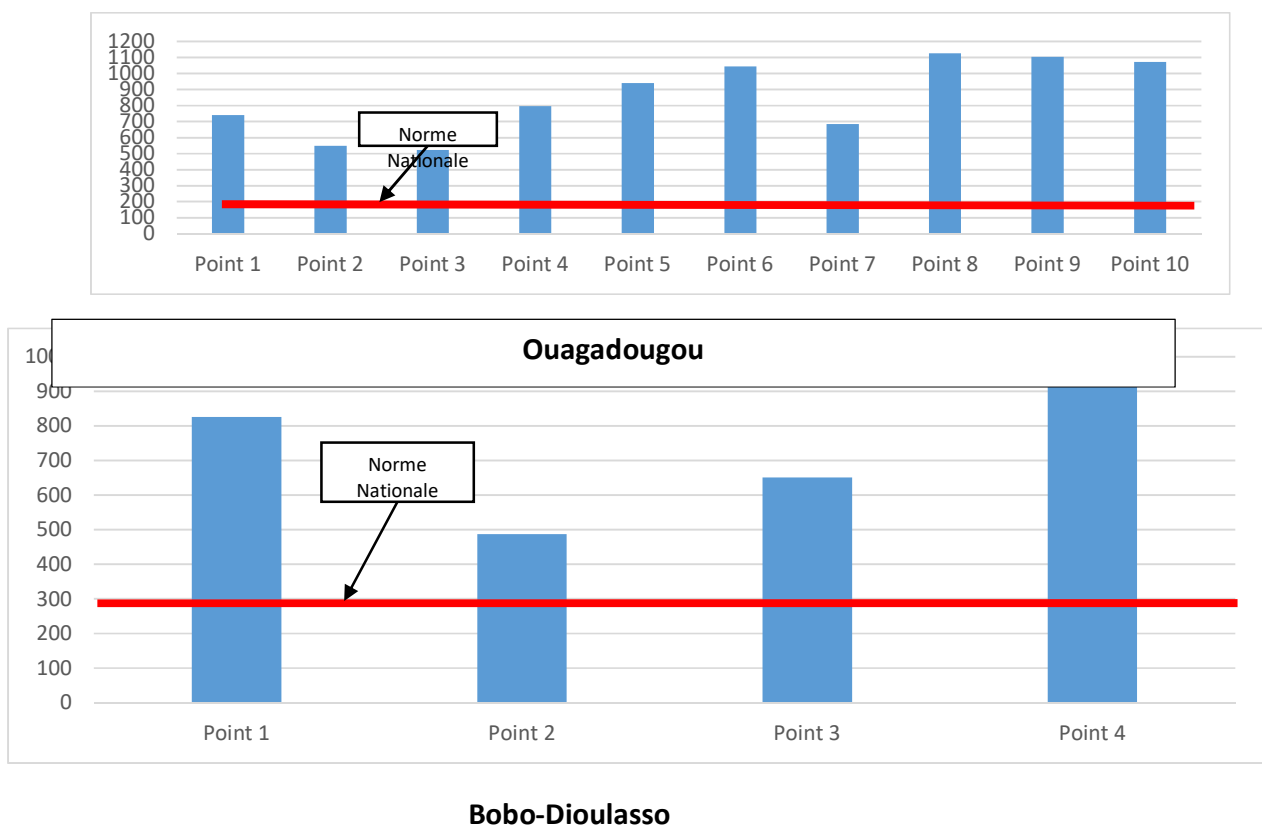
### Qualité de l'air ambiant

Le suivi de la qualité de l'air se rapporte aux polluants qui suscitent les plus fortes préoccupations en santé publique. Il s'agit des particules fines de taille inférieure ou égale à 10 microns : PM10. En 2018, les mesures de la qualité de l'air sur différents sites de la ville de Ouagadougou, montrent une concentration moyenne de PM10 largement supérieure à la norme nationale (300  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et à la norme de l'OMS (50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ). En effet, la plus forte valeur a été notée à l'échangeur du Nord (1125  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et la plus faible valeur, au rond-point de Bonheur-ville (525  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Il en est de même pour la ville de Bobo-Dioulasso dont la valeur la plus élevée a été enregistrée à place de la femme (919  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et la plus faible valeur, au rond-point Kadhafi (488  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

En 2019, les mesures prises dans les régions du Sud-Ouest et du Centre-Est indiquent des concentrations moyennes de particules PM10 relativement en dessous de la norme nationale (300 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ). Cependant certains points présentent des valeurs supérieures à la norme nationale. C'est le cas de la ville de Gaoua où une moyenne de 470  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  a été enregistrée pour les PM10. Toutefois, elles restent en général neuf fois supérieures aux normes de l'OMS qui sont de 50  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  pour les PM10 et de 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$  pour les PM2,5.

**Figure 3.6: concentration de PM10 dans les différents points de la ville de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso en 2018**



**Source : DGESS/MEVCC à partir des données de la DGPE/MEEVCC**

Les résultats de l'étude sur le suivi de la qualité de l'air montrent que les concentrations des PM10 et PM2,5 sont au-delà de la norme nationale à certains endroits. Cet écart est plus perceptible dans les zones à forte densité humaine ou dans des zones de production notamment dans les zones de production artisanale de l'or.

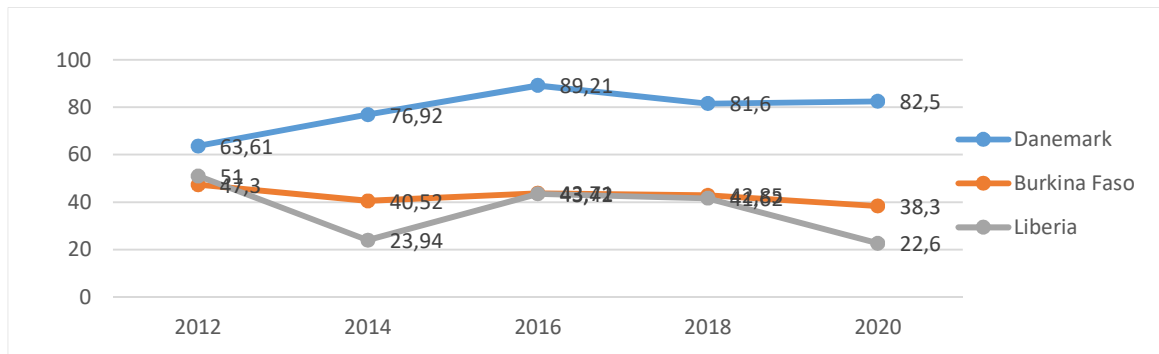
Les résultats des mesures réalisées dans les villes de Ouaga et Bobo en 2018, ont relevé que le trafic routier constitue la première source d'émission des particules dans les villes. Par conséquent, il importe de réaliser un état des lieux de la pollution de l'air dans les Chefs-lieux de Régions.



### Qualité de l'Etat environnemental du Burkina Faso sur la base de IPE

L'indice de performance environnementale (IPE), est un système d'évaluation qui permet de mesurer la performance d'un pays d'un point de vue écologique. A l'instar du PIB en économie, l'IPE donne une idée générale des actions environnementales d'un pays en se basant sur des critères bien définis. L'IPE est publié officiellement chaque deux.

**Figure 3.7. Comparative des performances environnementales de trois pays dont le Burkina Faso**



Source: Annuaire statistique du MEA 2018

Sur la base d'une analyse des IPE officiellement publiés de 2006 à 2020 par le (Center for International Earth Science Information Network) de l'Université de Columbia et du Centre sur les lois et les politiques environnementales de l'Université de Yale, les résultats montrent que le Burkina Faso a enregistré une performance environnementale comprise  $47,30\% \leq \text{IPE} \leq 38,30\%$ . Sur le plan mondial le plus faible indice du premier pays (Danemark) 63,61% en 2012 est nettement supérieur au meilleur score du Burkina 47,30% en 2010, tandis que le plus faible indice du Burkina 38,30% en 2020 à voisine celui du Liberia qui a été classé dernier pays écologique mondial à la même année avec un indice de 22,60%.

#### BON A SAVOIR

Les ressources forestières, fauniques et halieutiques du Burkina sont soumises à une dégradation continue malgré les efforts entrepris par les acteurs intervenant dans les domaines de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Plusieurs types de sols sont confrontés à une dégradation préjudiciable aux activités agricoles. Les températures ont une tendance haussière avec une pluviométrie mal répartie dans le temps et dans l'espace. La concentration de particules dans l'air ambiant des grands centres urbains dépasse la norme nationale et la norme de l'OMS.

## PARTIE 4 : LES IMPACTS DE LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

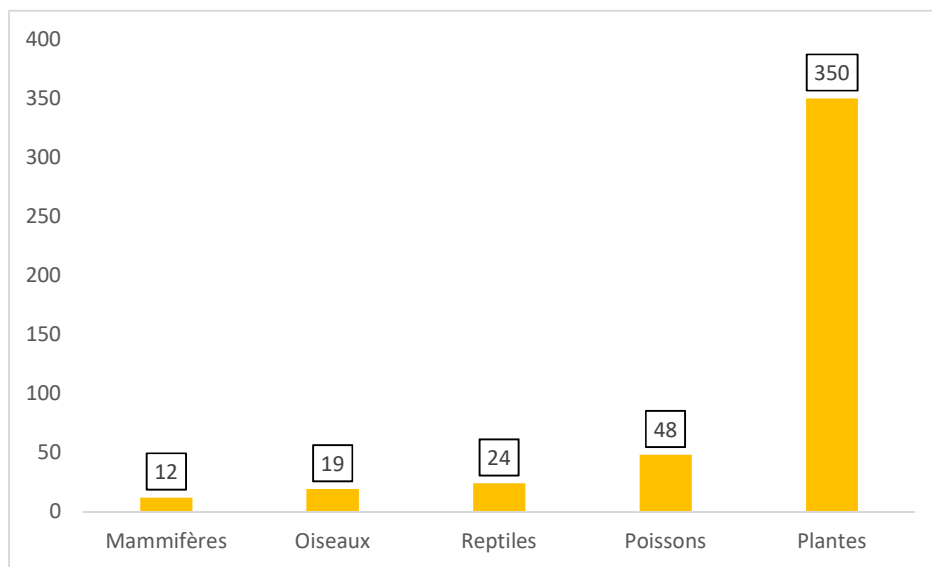
Les pressions et les menaces d'origine anthropique exercées sur l'environnement érodent et détériorent le potentiel des écosystèmes et de la biodiversité. Il en découle d'importantes pertes économiques et d'énormes coûts sociaux. Ces impacts socio-économiques et environnementaux sont analysés dans cette partie.

### 4.1 LES IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET L'EAU

#### *Erosion de la biodiversité*

La dégradation de l'environnement est à l'origine de menaces sur la biodiversité avec la raréfaction et/ou la disparition d'espèces forestières et fauniques. Ainsi, 350 espèces de plantes, 12 espèces de mammifères sauvages, 19 espèces d'oiseaux, 24 espèces de reptiles et 48 espèces de poissons sont menacées. Parmi les 607 espèces ligneuses répertoriées au Burkina Faso et soumises aux critères de classification de l'UICN, il ressort que 124 espèces sont menacées (Monographie Nationale sur la Diversité Biologique, 2019).

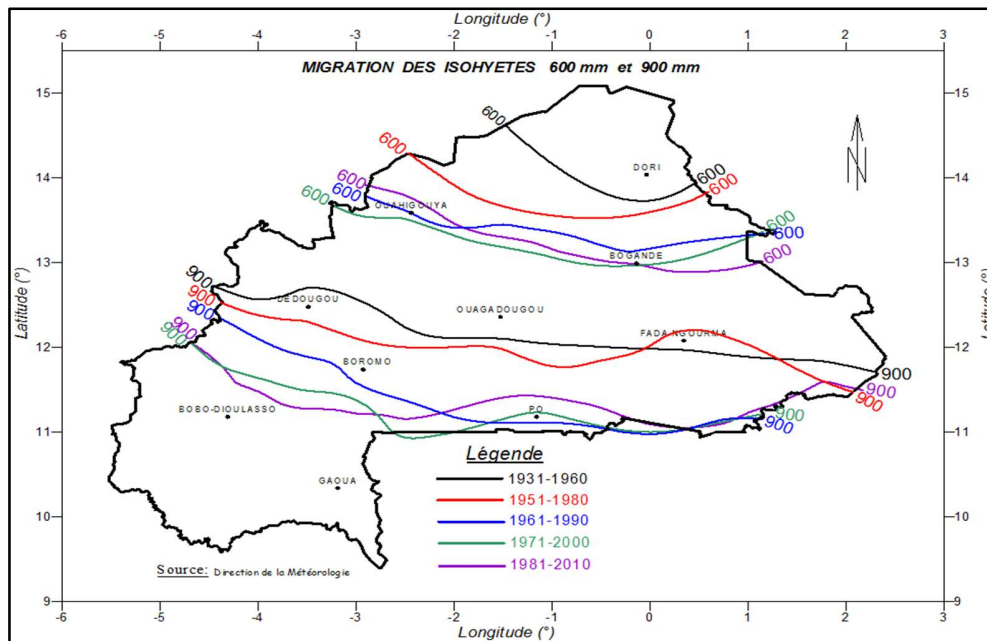
Figure 4. 1 : Effectifs des espèces de faunes et flore menacées



Source : MEEVCC (2019), Monographie nationale de la diversité biologique

#### *Une tendance à la désertification*

L'analyse de la pluviométrie des dernières décennies montre un déplacement des isohyètes 600 et 900 mm de 100 à 150 km, du nord vers le sud, avec pour conséquences une réduction de la période humide et l'élargissement de la zone sahéenne moins favorable à l'agriculture.



L'analyse comparative des BDOT de 1992 et 2002 montre une régression des superficies forestières d'environ 8%. Cette régression est plus accentuée d'environ 30% en comparant les BDOT 1992 et 2014. Les formations forestières les plus touchées sont respectivement la savane arborée (93,1%), la steppe arborée (51,6%), la steppe herbeuse (22,3%).

Tableau 4.1: Régression des formations forestières entre 1992 et 2014 (en ha)

Formations forestières	Superficies en 1992	Superficies en 2014	Variation	% variation
Forêt galerie	851 830	734 503	-117 327	-13,77%
Savane herbeuse	222 903	199 459	-23 444	-10,52%
Savane arbustive	6 902 437	5 801 395	-1 101 042	-15,95%
Savane arborée	2 553 094	175 170	-2 377 924	-93,14%
Steppe herbeuse	1 296 444	1 007 515	-288 929	-22,29%
Steppe arbustive	2 319 319	1 891 059	-428 260	-18,46%
Steppe arborée	210 902	101 997	-108 905	-51,64%
<b>Total</b>	<b>14 356 929</b>	<b>9 911 098</b>	<b>-4 445 831</b>	<b>-30,97%</b>

Source : BDOT 1992 et 2014

## 4.2 IMPACTS SUR LA SANTE HUMAINE

### Une persistance des maladies d'origine hydrique et respiratoire

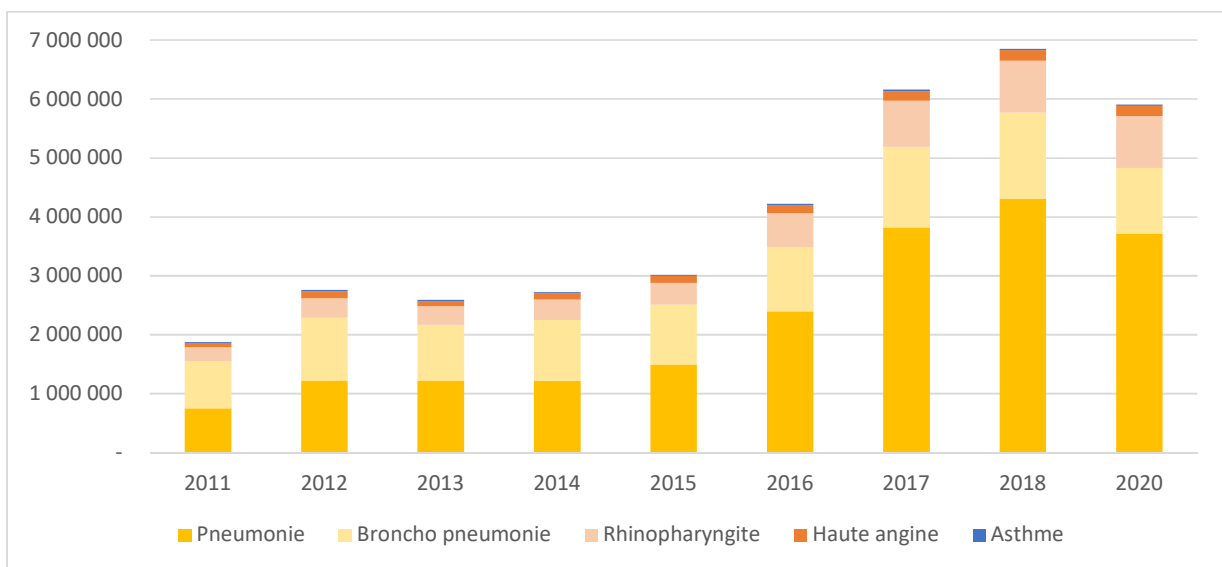
Les problèmes environnementaux vont de pair avec les problèmes sociaux et la propagation de certaines maladies.

Entre 2017 et 2018, la prévalence des maladies d'origine hydrique s'est accru notamment les diarrhées non sanguinolentes et les parasitoses intestinales.

Les maladies d'origine respiratoire sont des pathologies affectant les voies de passage de l'air, notamment les voies nasales, les bronches et les poumons. Leur nombre augmente consécutivement à une baisse de la qualité de l'air.

De 2011 à 2018, le nombre de maladies d'origine respiratoire liée à la qualité de l'air a connu une augmentation 1 882 006 à 6 855 208 cas. En 2020, ce nombre a connu une baisse de 946 278. La pneumonie demeure la maladie respiratoire liée à la qualité de l'air la plus récurrente suivie de la broncho pneumonie qui en moyenne représentent respectivement 52,3% et 30,8%.

**Figure 4. 2 : Evolution des cas de maladies liées à la qualité de l'air**

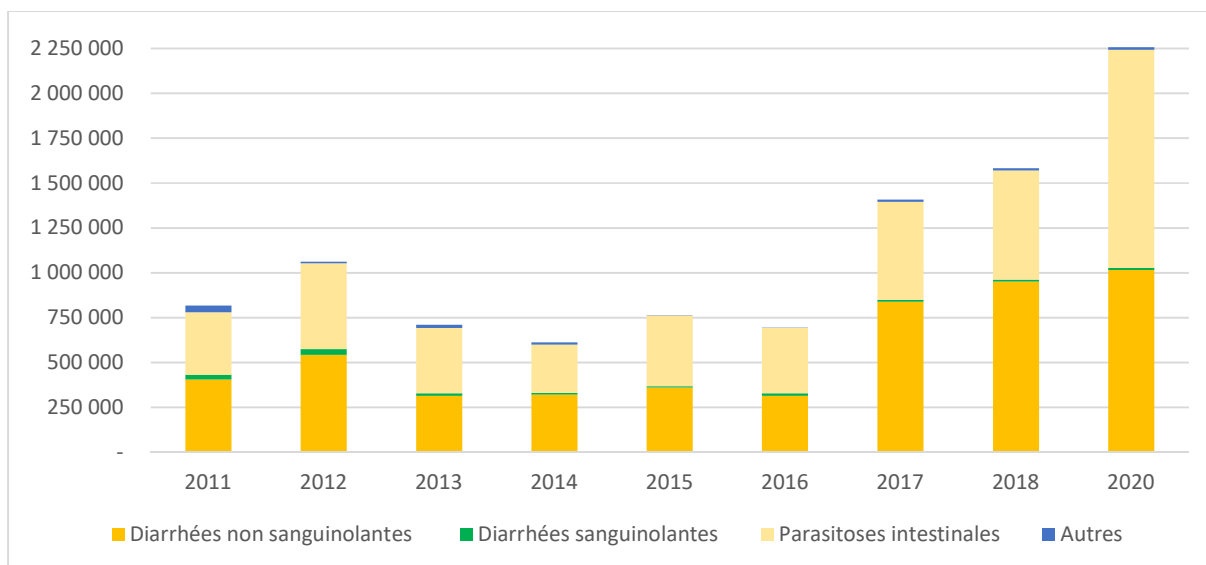


**Source : DGESS/Ministère de la Santé, Annuaire statistiques**

Quant aux maladies hydriques, elles sont liées à la qualité de l'eau. Les maladies d'origine hydrique considérées sont les diarrhées, les parasitoses intestinales et d'autres maladies (la dracunculose, choléra, la paralysie flasque aiguë, la schistosomiase urinaire et intestinale et l'onchocercose).

Après une augmentation de 2011 (818 441) à 2012 (1 062 324), le nombre de maladies d'origine hydrique s'est relativement stabilisé entre 2012 et 2016. Il a connu une progression rapide entre 2016 et 2020 passant de 693 021 à 2 257 543 cas. Les cas de diarrhées non sanguinolentes et les parasitoses intestinales sont les maladies d'origine hydrique les plus fréquentes ; elles représentent en moyenne respectivement 50,5% et 46,5%.

Figure 4. 3 : Evolution des cas de maladies d'origine hydrique



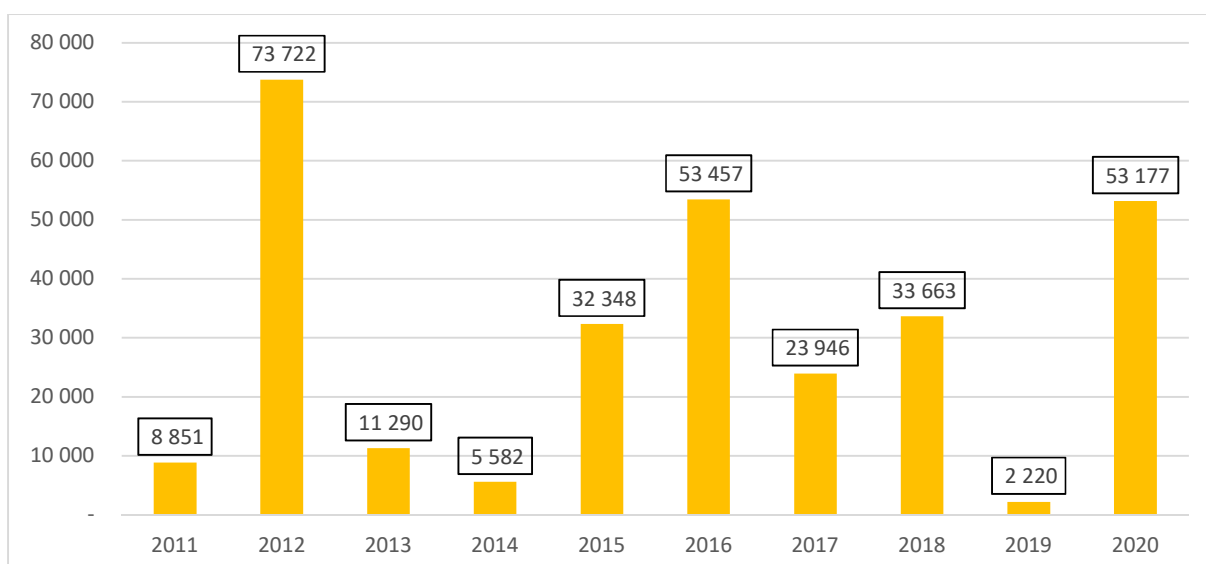
Source : DGESS/Ministère de la Santé, Annuaire statistiques

#### Des personnes touchées par des catastrophes naturelles

Les catastrophes naturelles enregistrées au Burkina Faso sont essentiellement les inondations et les vents violents. Elles causent des préjudices humains et matériels.

Le nombre de personnes touchées par les inondations varie en dents de scie. Le nombre le plus élevé a été enregistré en 2012 avec 73 722. C'est en 2019 que les inondations ont moins touchées les populations avec 2 220 personnes touchées.

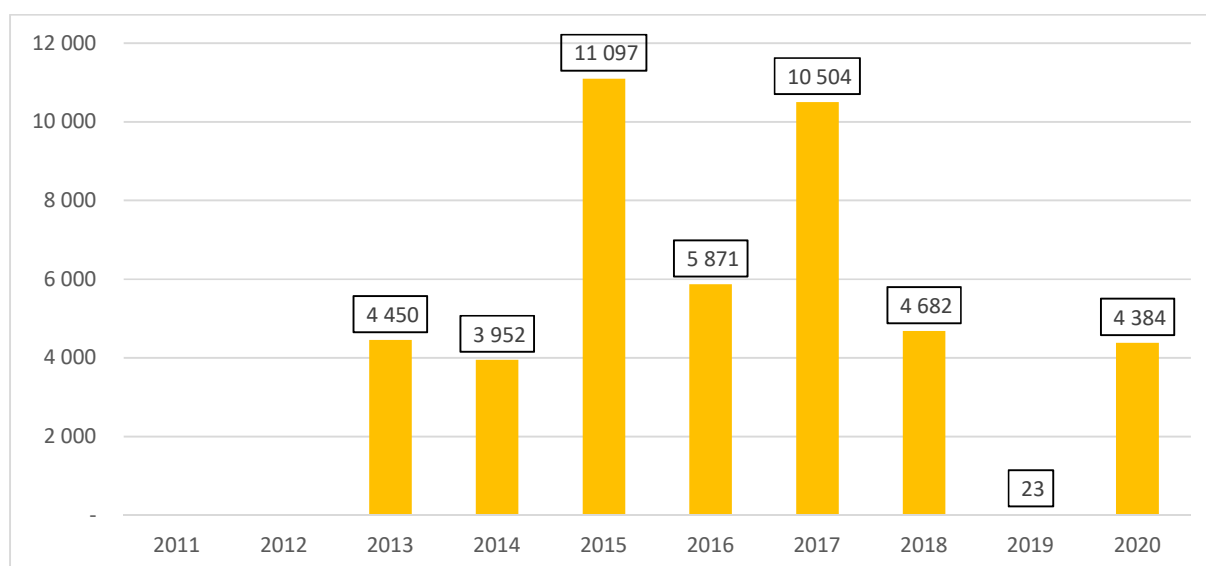
Figure 4. 4 : Evolution du nombre de personnes touchées par les inondations



Source : SP/CONASUR, Rapports annuels d'activités

Les vents violents ont plus touché les populations en 2015 et 2017 avec respectivement 11 097 et 10 504 personnes touchées. Tout comme les inondations, l'année 2019 a connu moins de personnes touchées (23) par les vents violents.

**Figure 4. 5 : Evolution du nombre de personnes touchées par les vents violents**



Source : SP/CONASUR, Rapports annuels d'activités

### 4.3 LES IMPACTS SUR L'ECONOMIE

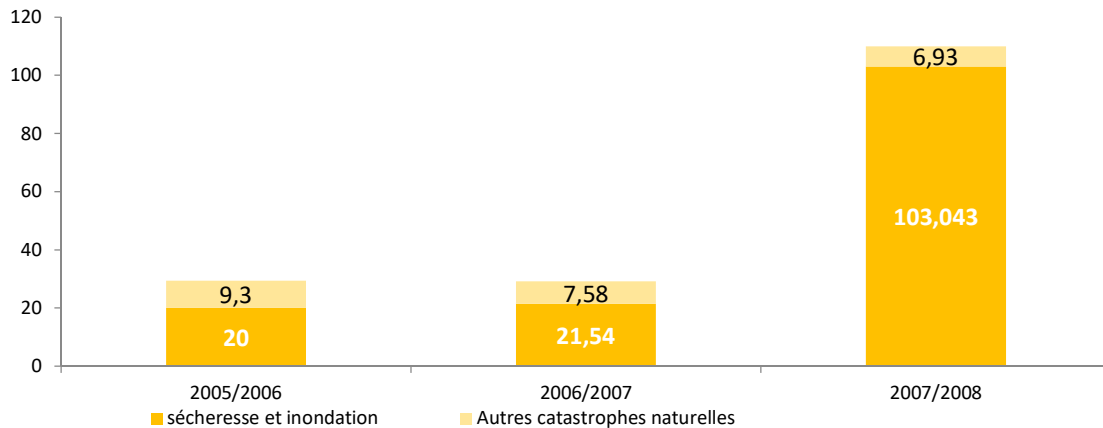
#### *D'importants coûts économiques engendrés*

Les catastrophes naturelles notamment les vents violents, les sécheresses et inondations compromettent l'atteinte de la sécurité alimentaire et entraînent des pertes économiques considérables.

Les déficits céréaliers et la destruction des habitations (plus de 33 000 maisons écroulées en 2009 et environ 4 000 en 2010) induisent des dépenses supplémentaires avec des coûts énormes.

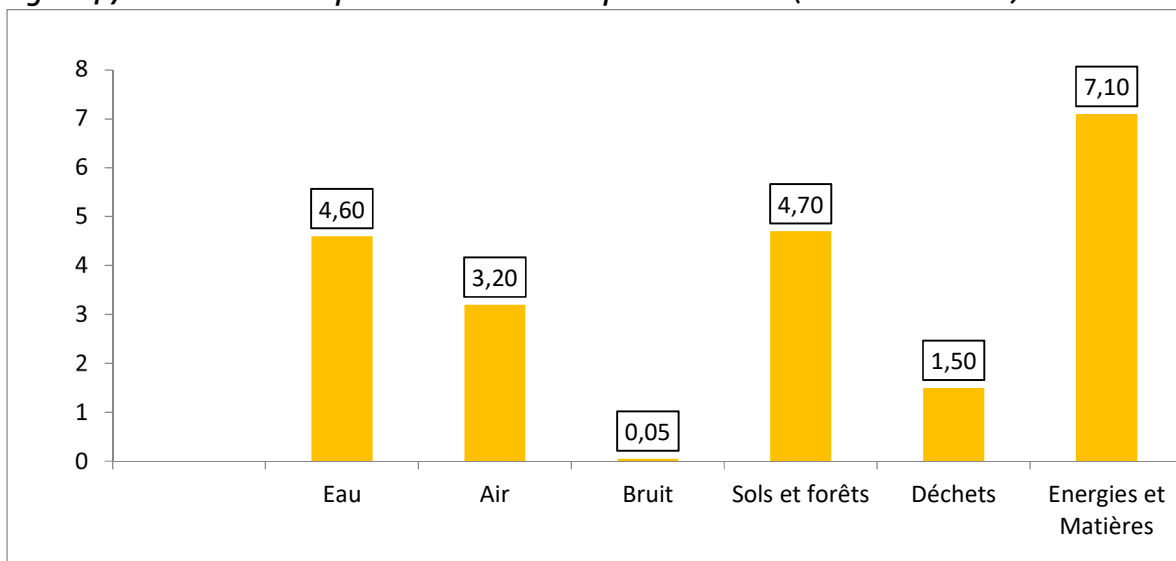
Illustratif, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (inondations et sécheresses) sont estimées à plus de 100 milliards de F CFA en 2008. Le coût annuel de la dégradation de l'environnement au Burkina Faso est évalué pour l'année 2008 à environ 21% du PIB, soit environ 780 milliards de FCFA. Ceci représente 53 000 FCFA par habitant et par année.

Figure 4.6 : Pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (milliards de FCFA)



Source : CONASUR, rapport d'activités 2018

Figure 4.7 : Pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (milliards de FCFA)



Source : CONASUR, rapport d'activités 2018

#### *D'importants coûts économiques engendrés*

Les catastrophes naturelles notamment les vents violents, les sécheresses et inondations compromettent l'atteinte de la sécurité alimentaire et entraînent des pertes économiques considérables.

Les déficits céréaliers et la destruction des habitations (plus de 33 000 maisons écroulées en 2009 et environ 4 000 en 2010) induisent des dépenses supplémentaires avec des coûts énormes. A titre illustratif, les pertes économiques dues aux catastrophes naturelles (inondations et sécheresses) sont

estimées à plus de 100 milliards de F CFA en 2008. Le coût annuel de la dégradation de l'environnement au Burkina Faso est évalué pour l'année 2008 à environ 21% du PIB, soit environ 780 milliards de FCFA. Ceci représente 53 000 FCFA par habitant et par année.

### BON A SAVOIR

Les tendances à la dégradation de l'état de l'environnement entraînent la perte de la biodiversité, la diminution des superficies forestières et l'aridification des sols.

L'insuffisance des mesures d'assainissement favorise la prolifération des maladies d'origine hydrique et respiratoire.

Les nombreuses sécheresses et inondations génèrent d'importants coûts sur le plan économique et social.

Des réponses efficaces à ces impacts contribueraient considérablement au bien-être de l'homme, à l'amélioration de son cadre de vie et à la préservation de l'environnement.



## PARTIE 5 : LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Burkina Faso, à l'instar des autres pays, est confronté aux défis environnementaux, en particulier la raréfaction des ressources en eau, la dégradation des terres, les pollutions, la diminution de la biodiversité et les effets néfastes des changements climatiques.

Pour relever les défis environnementaux au plan mondial, le pays s'est engagé à travers la ratification de plusieurs conventions internationales. Au plan national, il a élaboré et mis en œuvre des politiques, des stratégies et des plans d'actions en matière d'environnement.

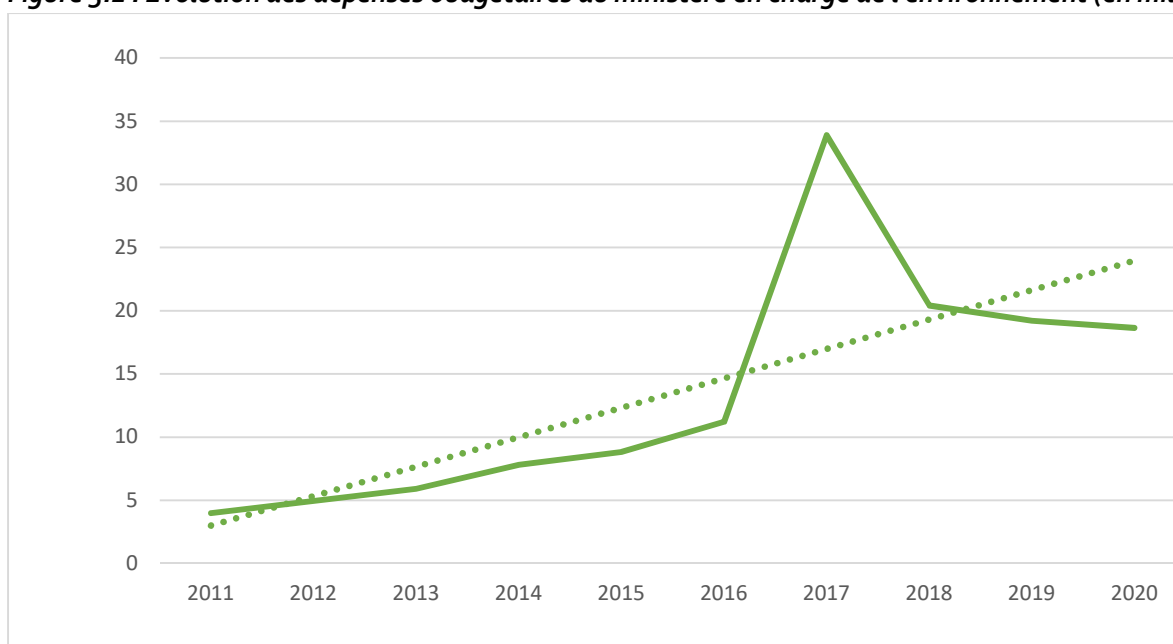
Dans cette partie, les indicateurs de réponses se réfèrent aux dépenses de protection de l'environnement, à la restauration et à la conservation des ressources naturelles, à l'économie d'énergie, à la diversification énergétique et à la gestion des déchets.

### 5.1 LES DEPENSES DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le gouvernement, les collectivités territoriales, les entreprises, les organisations de la société civile, les citoyens et les partenaires techniques et financiers consentent des efforts financiers pour protéger l'environnement et gérer durablement les ressources environnementales.

Les dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement connaissent une tendance à la hausse entre 2011 et 2020. Elles sont passées de 3,99 milliards en 2011 à 33,89 milliards de FCFA en 2017 avant de baisser pour se situer à 18,63 milliards en 2020.

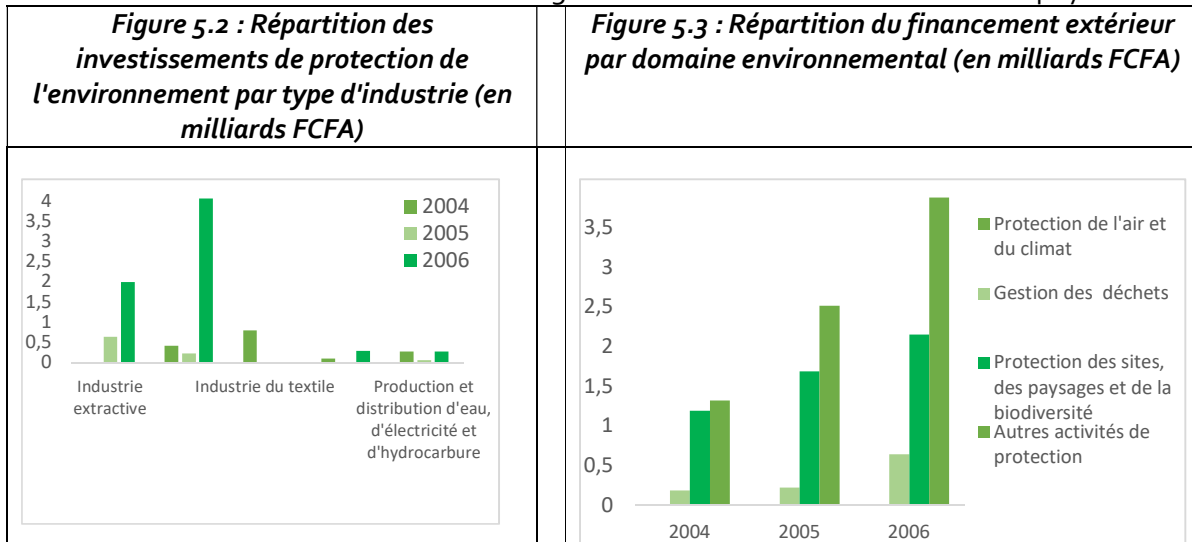
**Figure 5.1 : Evolution des dépenses budgétaires du ministère en charge de l'environnement (en milliards FCFA**



**Source : Annuaire statistique de l'économie et des finances 2011-2016, Rapports annuels de performance du MEEVCC 2017-2019.**

Entre 2004 et 2006 les investissements des partenaires financiers croissent et ont concerné plusieurs domaines environnementaux. L'ensemble de ces investissements est d'environ 7 milliards F CFA en 2006.

Quant aux industries, leurs dépenses de protection de l'environnement s'élèvent à près de 9 milliards de FCFA sur la période 2004 à 2006 dont environ 50% proviennent des industries agroalimentaires. La contribution des acteurs reste faible aux regards des défis environnementaux du pays.



Source : SP-CONEDD, Rapport projet pilote de comptabilité environnementale, 2008

## 5.2 LA RESTAURATION ET LA CONSERVATION DES RESSOURCES NATURELLES

La dégradation des ressources naturelles due aux modes de production et de consommation demeure un défi majeur auquel l'Etat et ses partenaires techniques et financiers ne cessent d'apporter des réponses.

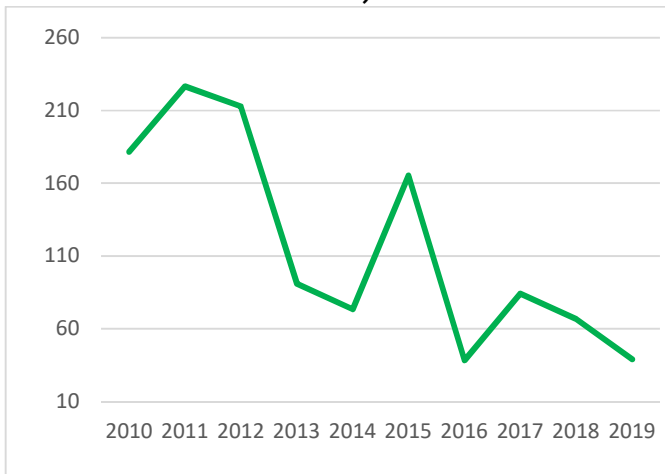
### *Une hausse des investissements financiers pour une augmentation de l'offre en eau potable*

Afin d'accroître la disponibilité des ressources en eau, l'option pour une forte mobilisation des eaux souterraines en sus de celles des eaux surface a été privilégiée.

En effet, les investissements en milieu urbain croissent et ont atteint un pic de plus de 226 milliards en 2011 avant de chuter à 39 milliards en 2019. Consécutivement aux efforts, le volume d'eau brute exhaure par l'ONEA a doublé entre 2011 et 2020 ; il est passé de 67,2 à 125,1 millions de m<sup>3</sup> en eau. L'eau exhaurée provient en moyenne de 71,6% des eaux de surface qui sont passées de 47,7 à 91,83 millions de m<sup>3</sup>. Les eaux souterraines quant à elles sont passées de 19,5 à 33,3 millions de m<sup>3</sup>

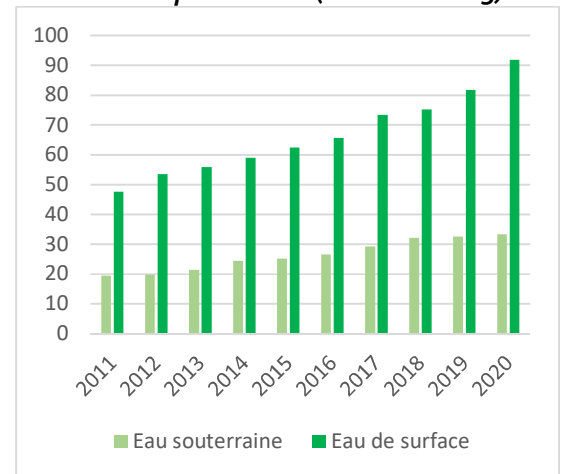
Ces acquis doivent être améliorés à travers un accroissement des financements accordés à la mobilisation des ressources en eau, des actions de lutte contre les pollutions et des effets néfastes des

**Figure 5.4 Investissements en AEPA (en milliards de FCFA)**



Source : ONEA, Rapports annuels d'activités 2019

**Figure 5.5 : Evolution du volume d'eau brute exaurée par l'ONEA (millions de m<sup>3</sup>)**

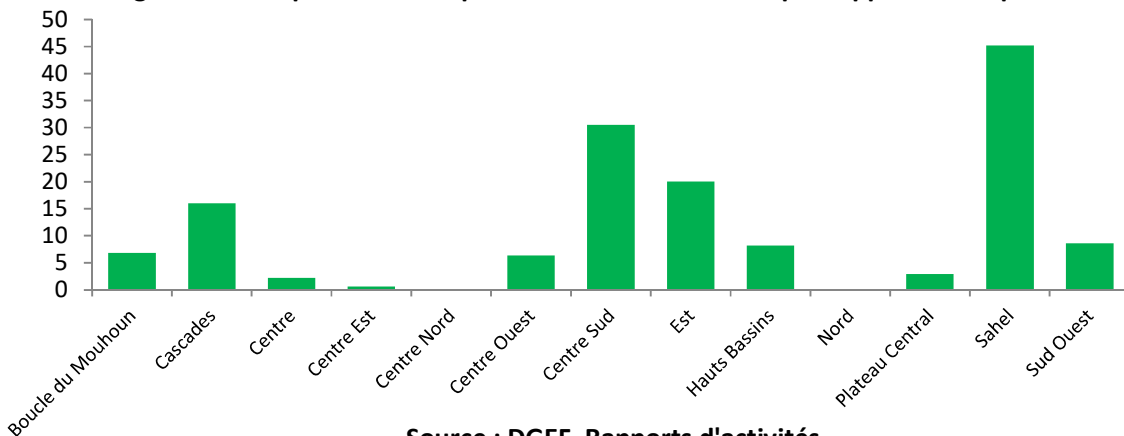


Source : MEA, Annuaires statistiques de l'eau et de l'assainissement

**Des efforts consentis pour l'accroissement des superficies des formations forestières, mais insuffisants**

La dégradation du couvert végétal occasionnée par les diverses formes de pressions anthropiques et naturelles a conduit à la mise en œuvre d'actions de conservation et de protection des ressources naturelles. En effet, depuis 1935, le pays procède à la création et au classement des forêts, des aires de protection faunique et des réserves, etc. Ces aires classées représentent 14% du territoire national. La Région du Sahel dispose de la plus grande proportion avec 45,2% et celle du Nord de la plus faible avec 0,08%. Des efforts doivent se poursuivre pour la réhabilitation des aires classées existantes et la création d'autres aires notamment au profit des collectivités territoriales.

**Figure 5.6 : Proportion des superficies des aires classées par rapport aux superficies**



Source : DGEF, Rapports d'activités

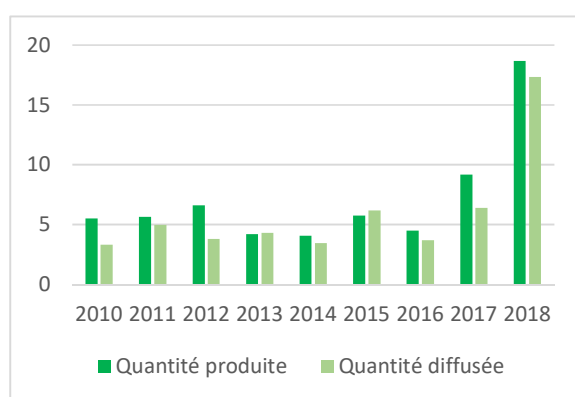
**Accroissement de la production et de la diffusion des semences forestières.**

La restauration du couvert végétal et la diversification des espèces végétales passent entre autres par la production et la diffusion des semences et la réalisation des plantations.

Entre 2009 et 2018, la quantité de semences forestières (améliorées) produite a plus que triplée passant de 5 801 à 18 671 kg. Ce niveau de production en 2018 est consécutif à l'accroissement de la production entre 2017 et 2018 où elle a doublé. La quantité diffusée a suivi la même progression passant de 3 447 à 17 556 Kg.

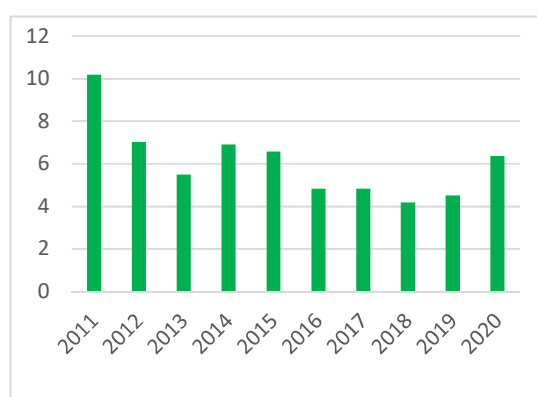
Le nombre de plants mis en terre connaît globalement une tendance à la baisse entre 2011 et 2018. Il a toutefois connu une augmentation entre 2018 et 2020 passant de 4,2 à 6,4 millions.

**Figure 5.7 : Evolution des quantités de semences forestières produites et diffusées (en tonnes)**



Source : CNSF, Rapports d'activités

**Figure 5.8 : Evolution du nombre de plants mis en terre (millions)**



Source : DGEF, Rapport d'activités

### **Une intensification du renforcement des capacités des acteurs des filières forestières**

Le nombre de personnes sensibilisées, de producteurs et de techniciens formés connaît des évolutions irrégulières. Pour le nombre de personnes sensibilisées, la moyenne est de 125 906 sur la période 2010 à 2019. Cet indicateur a néanmoins connu une augmentation entre 2018 et 2019, passant de 70 459 à 88 567.

L'évolution du nombre de producteurs formés a enregistré un pic en 2016 avec 68 408 suivie d'une baisse régulière pour s'établir à 10 902 en 2019. Le nombre de techniciens formés, après avoir enregistré sa plus grande valeur en 2018 (7 638) a connu un recul en 2019 (3 874).

Au regard des attentes, des efforts doivent être menés afin d'accroître les capacités des acteurs pour une meilleure gestion des ressources forestières.

Figure 5.9: Evolution du nombre de personnes sensibilisées (en milliers)

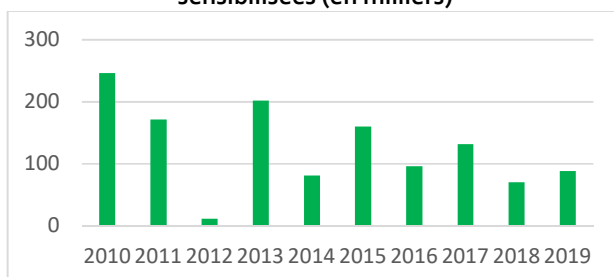
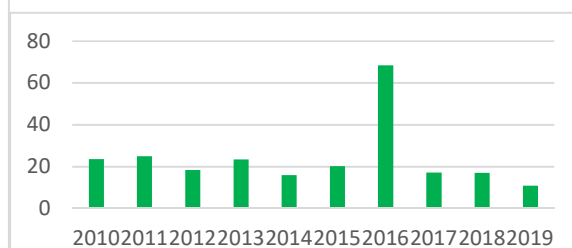
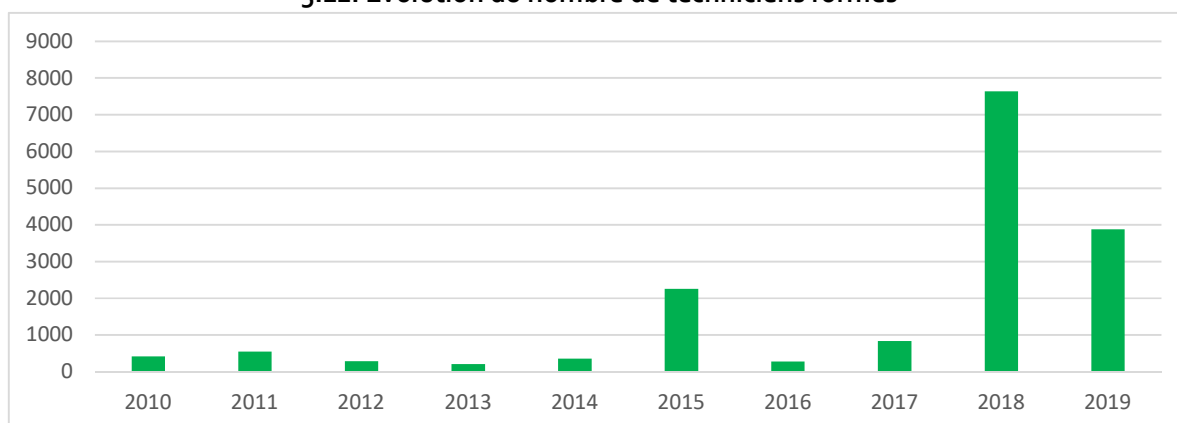


Figure 5.10: Evolution du nombre de producteurs formés (en milliers)



Figure

5.11: Evolution du nombre de techniciens formés



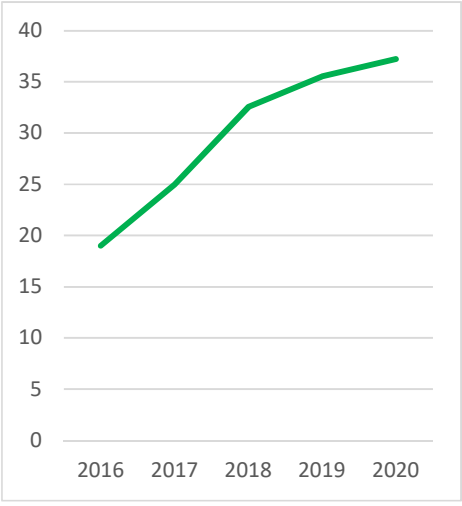
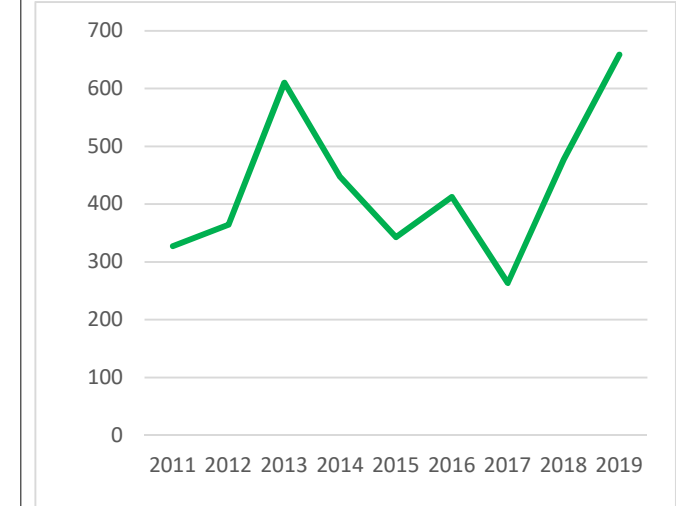
Source : DGEF, Rapports annuels d'activités

### Des actions de récupération des terres dégradées renforcées

Le Gouvernement fait de la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres une des solutions de lutte contre la dégradation des terres.

De 2016 à 2020, les superficies cumulées des terres dégradées des zones protégées récupérées ont presque doublé passant de 19 028 à 37 231 ha. La superficie annuelle des terres dégradées récupérées à des fins agricoles connaît une évolution irrégulière. Elle a d'abord enregistré une hausse de 2011 (327 101 ha) à 2013 (610 083 ha) suivie d'une baisse jusqu'en 2017 (263 389). La superficie annuelle des terres récupérées à des fins agricoles a enregistré une hausse depuis 2017 et s'établit à 658 670 ha.

Les efforts doivent se poursuivre en s'inscrivant surtout dans une augmentation constante des superficies des terres dégradées récupérées.

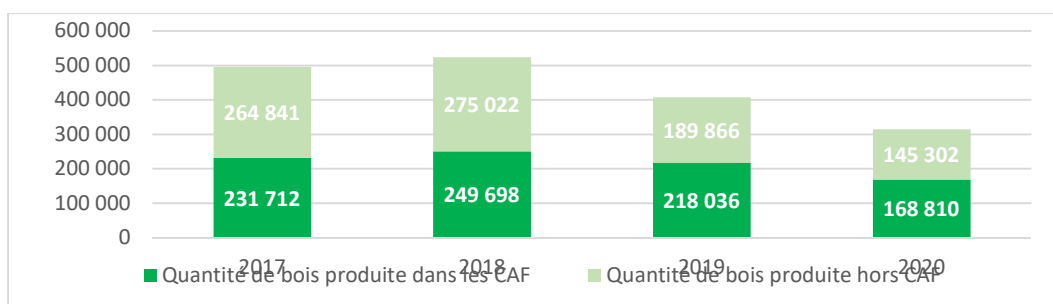
Figure 5.12 : Evolution des superficies cumulées des terres dégradées des zones protégées récupérées (milliers d'hectares)	Figure 5.13 : Evolution des superficies des terres dégradées récupérées à des fins agricoles (milliers d'hectares)																																
 <table border="1"> <caption>Data for Figure 5.12</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Superficie (milliers d'hectares)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2016</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>25</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>36</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>37</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Superficie (milliers d'hectares)	2016	19	2017	25	2018	33	2019	36	2020	37	 <table border="1"> <caption>Data for Figure 5.13</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Superficie (milliers d'hectares)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2011</td> <td>330</td> </tr> <tr> <td>2012</td> <td>360</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>610</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>450</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>340</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>410</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>260</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>480</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>660</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Superficie (milliers d'hectares)	2011	330	2012	360	2013	610	2014	450	2015	340	2016	410	2017	260	2018	480	2019	660
Année	Superficie (milliers d'hectares)																																
2016	19																																
2017	25																																
2018	33																																
2019	36																																
2020	37																																
Année	Superficie (milliers d'hectares)																																
2011	330																																
2012	360																																
2013	610																																
2014	450																																
2015	340																																
2016	410																																
2017	260																																
2018	480																																
2019	660																																
Source : DGESS/MEEVCC, Rapport annuels de performance	Source ; DGESS/MAAH, Enquête permanentes agricoles																																

### Une production de bois dans les chantiers d'aménagement promue

La production du bois de chauffage dans les forêts mises en aménagement répond au souci de satisfaire les besoins énergétiques des populations tout en respectant les objectifs de gestion rationnelle des ressources forestières.

La mise en aménagement supplémentaire et l'exploitation rationnelle des forêts, contribuera à relever l'offre et participera à la lutte contre la pauvreté. La quantité totale de bois produite après une augmentation de 496 553 à 524 720 stères de 2017 à 2018 a connu une baisse en 2019 (407 903 stères) puis en 2020 (314 112 stères). Près de la moitié de ces quantités provient des chantiers d'aménagement forestiers (CAF).

Figure 5.14 : Evolution de la quantité de bois produite dans les forêts (stères)

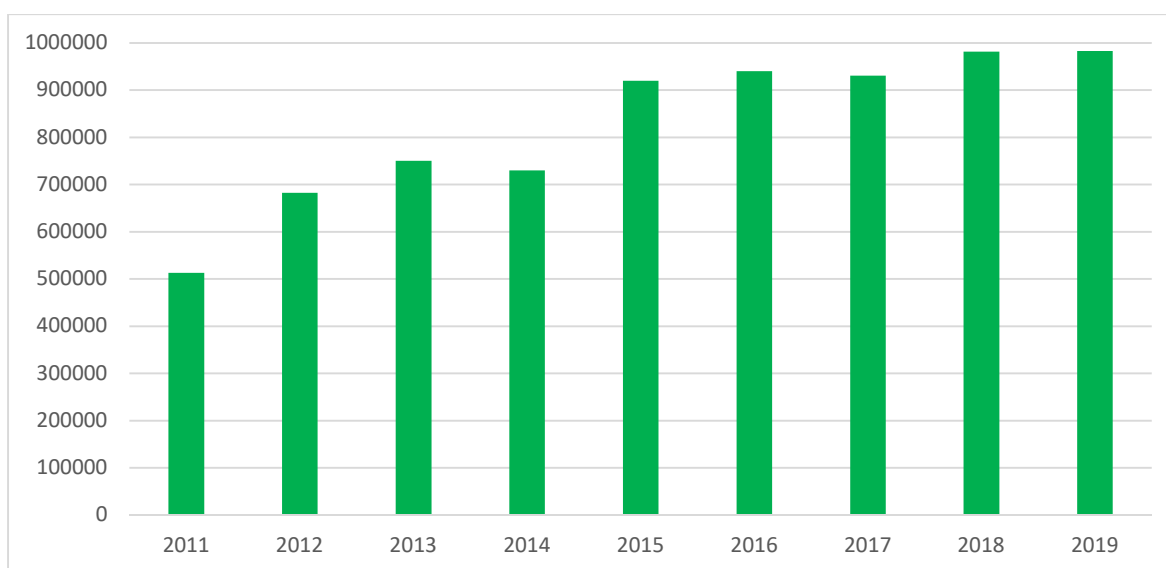


Source : DGESS/MEEVCC, Enquête pour le renseignement des indicateurs 2020

### Une exploitation des Produits forestiers non ligneux (PFNL) en pleine évolution

Les PFNL permettent d'enrichir et de diversifier l'alimentation des populations mais aussi de générer des revenus. Pour limiter la pression de leur exploitation sur l'environnement, le ministère en charge de l'environnement mène des activités d'encadrement au profit des exploitants. Ce qui leur permet d'accroître les quantités de PFNL collectée, d'augmenter leurs capacités de transformation dans une logique de gestion durable. Ainsi, la quantité des PFNL collectée a connu une augmentation entre 2010 et 2019, passant de 513 019 à 982 600 tonnes.

Figure 5.15 : Evolution des quantités de PFNL collectée (tonnes)



Source : DGEVCC/MEEVCC, Annuaire statistique des PFNL

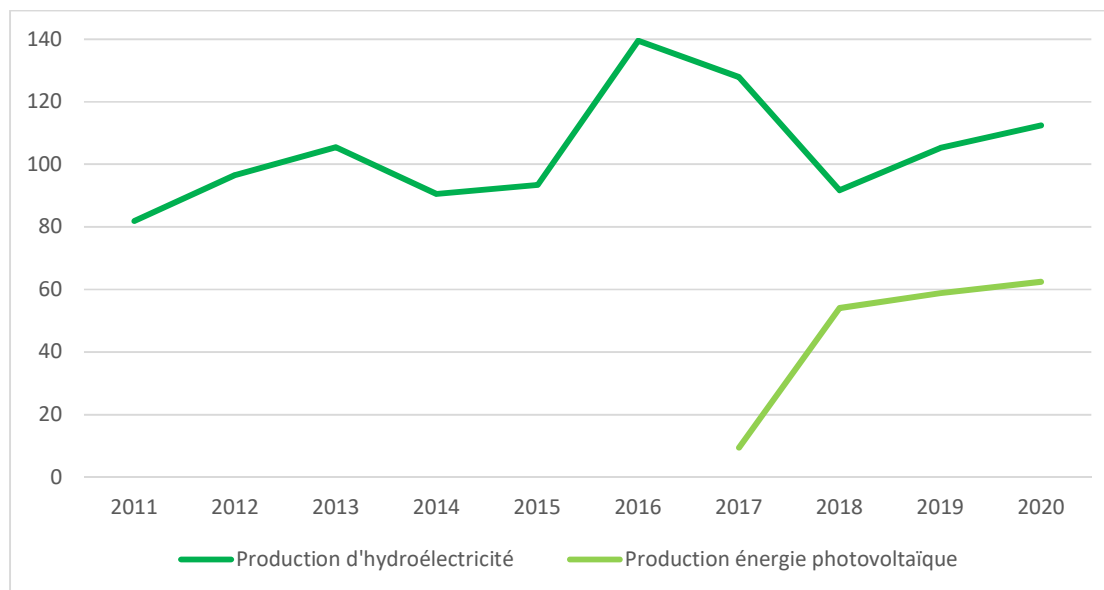
## 5.3. L'ECONOMIE ET LA DIVERSIFICATION ENERGETIQUE

Selon les Rapports sur l'Etat de l'Environnement et sur le Développement Humain Durable, le Burkina Faso est confronté à des problèmes énergétiques auxquels il convient d'apporter des solutions durables. Ainsi, des actions de diversification et d'économie d'énergie sont promues.

### La transition vers les énergies propres

Le Gouvernement prône l'économie d'énergie et l'utilisation d'énergie alternative pour lutter contre la dégradation des ressources forestières et la qualité de l'air à travers des actions de renforcement des capacités des acteurs.

La production d'hydroélectricité dans la période de 2011 à 2020, enregistre une tendance légèrement à la hausse. La quantité d'hydroélectricité la plus élevée (139,5 GWh) a été produite en 2016. Après une baisse enregistrée jusqu'en 2018 (91,7 GWh), la quantité d'hydroélectricité produite est passée à 112,4 GWh en 2020. En plus de l'énergie hydroélectrique, le Burkina Faso a commencé à produire l'énergie photovoltaïque en 2017 (9,5 GWh). Cette production énergétique est passée 62,4 GWh en 2020. Ainsi le développement de l'énergie solaire, tout en se substituant à l'énergie thermique, permettra de répondre efficacement au besoin énergétique du pays et de lutter contre la pollution de l'air et les effets néfastes des changements climatiques.

**Figure 5.16 : Evolution de la production d'hydroélectricité (en GWh)**

Source : DGESS/ME, Annuaire statistique du Ministère de l'Énergie.

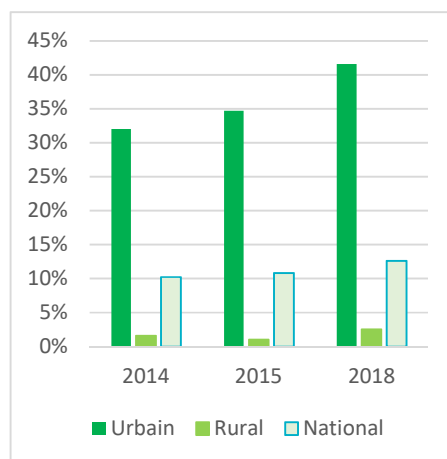
Au niveau des ménages, il y a également un changement d'habitudes qui sont de plus en plus respectueuses de l'environnement. Entre 2014 et 2018, la proportion des ménages burkinabè ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson est passée de 10,2% à 12,6%. Cette proportion croît plus rapidement en milieu urbain où elle est passée de 32% en 2014 à 41,6% en 2018. En milieu rural, la proportion demeure très faible, elle est de 2,5% en 2018 contre 1,6% en 2014.

Au niveau des Régions, c'est la Région du Centre qui enregistre la majorité des ménages (51,6%) qui utilisent les combustibles propres pour la cuisson des aliments en 2018. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où la proportion est de 14,4%. La Boucle du Mouhoun vient en dernière position avec 1,8%.

Les efforts en matière de sensibilisations et de mesures d'accompagnement doivent se poursuivre et surtout ciblés le milieu rural et les régions défavorisées pour accroître l'accès aux combustibles propres pour la cuisson des aliments.

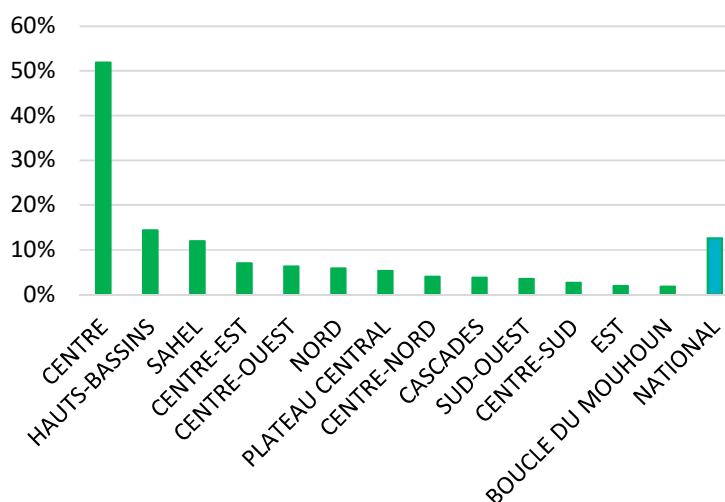


**Figure 5.17 : Evolution de la proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par milieu**



Source : INSD, EMC 2014, ENESI 2015, ERI-ESI 2018

**Figure 5.18 : Proportion des ménages ayant accès à des combustibles propres pour la cuisson par région en 2018**



Source : INSD, ERI-ESI 2018

## 5.4. GESTION DES DECHETS

Les modes de production et de consommation génèrent d'énormes quantités de déchets qui doivent être convenablement gérée afin de minimiser leurs conséquences sur l'environnement, la santé humaine et la santé animale.

### *Des progrès enregistrés dans la gestion des ordures ménagères*

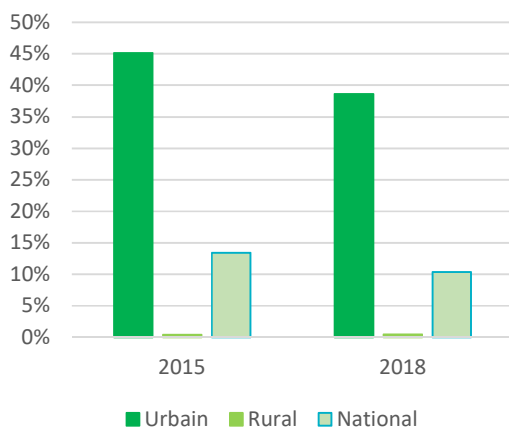
La gestion des déchets au niveau des ménages connaît des avancées au Burkina Faso grâce aux actions de sensibilisations et de formations.

Au niveau national, l'enlèvement des ordures par un service (public ou privé) est pratiqué par 10,3% des ménages en 2018 contre 13,4% en 2015, soit une légère augmentation. Cette pratique est essentiellement menée en milieu urbain où elle est mise en œuvre par 38,7% des ménages en 2018 contre 45,1% en 2015. En milieu rural, la proportion des ménages menant ce mode de gestion des ordures sur la période est en déca de 1%.

En 2018, La Région du Centre se distingue des autres régions en matière de bonnes pratiques de gestion des ordures où presque la moitié des ménages (49,9%) ont adopté l'enlèvement par un service comme mode d'évacuation. Elle est suivie de la Région des Hauts-Bassins où cette proportion est de 16,1%. Les Régions de l'Est suivie du Sud-Ouest et du Centre-Sud viennent en dernière position où la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service est en déca de 1% en 2018.

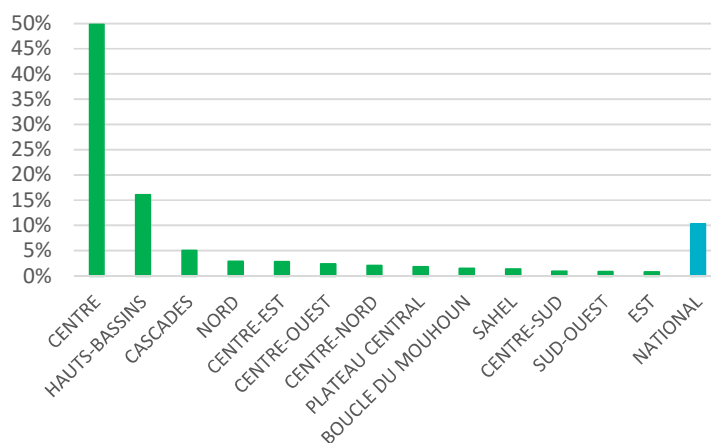
Beaucoup d'efforts sont encore nécessaires pour le changement de comportement de la majorité des ménages burkinabè. Ces actions doivent cibler le milieu rural et les régions où les bonnes pratiques de gestion des déchets ménagers ne sont encore bien appropriées.

**Figure 5.19 : évolution de la proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par milieu de résidence (%)**



Source : INSD, ENESI 2015, ERI-ESI 2018

**Figure 5.20 : proportion des ménages dont les ordures sont directement enlevées par un service par région en 2018 (%)**



Source : INSD, ERI-ESI 2018

### Des progrès dans la gestion des déchets municipaux

Au Burkina Faso, la loi N°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales, les communes urbaines (au nombre de 49) consacre la compétence en matière de gestion de déchets et d'assainissement. De 2015 à 2019, la quantité de déchets municipaux solides collectés est passée de 322 315 à 567 820 tonnes soit une progression de 76,2%. Ces quantités collectées sont surtout l'œuvre des communes urbaines dotées de système de gestion des déchets solides. La proportion des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion de déchets est passée de 13% à 23,1% entre 2015 et 2018. Cette proportion a connu un léger recul en 2019 où elle est de 22,5%.

Les efforts de gestion des déchets au niveau des communes urbaines, voire l'ensemble, doivent se poursuivre en vue d'assainir le cadre de vie des populations et de réduire les dommages sur l'environnement.

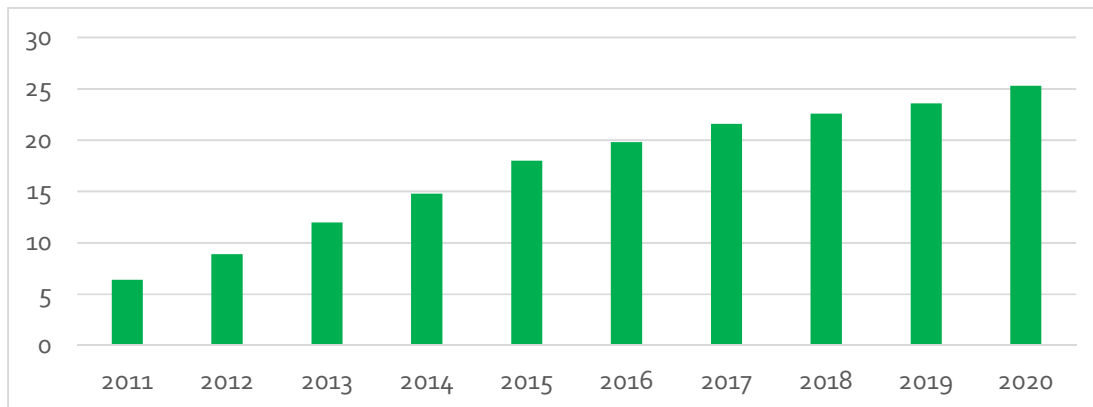
<p><b>Figure 5.21 : Evolution de la quantité de déchets solides collectés dans les communes urbaines (milliers de tonnes)</b></p>	<p><b>Figure 5.22 : Evolution de la proportion des communes urbaines disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides (%)</b></p>																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Quantité de déchets solides collectés (milliers de tonnes)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>320</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>310</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>320</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>510</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>570</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>440</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Quantité de déchets solides collectés (milliers de tonnes)	2015	320	2016	310	2017	320	2018	510	2019	570	2020	440	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Proportion des communes urbaines (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2015</td> <td>13%</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>17%</td> </tr> <tr> <td>2017</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>2018</td> <td>23%</td> </tr> <tr> <td>2019</td> <td>22%</td> </tr> <tr> <td>2020</td> <td>31%</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Proportion des communes urbaines (%)	2015	13%	2016	17%	2017	22%	2018	23%	2019	22%	2020	31%
Année	Quantité de déchets solides collectés (milliers de tonnes)																												
2015	320																												
2016	310																												
2017	320																												
2018	510																												
2019	570																												
2020	440																												
Année	Proportion des communes urbaines (%)																												
2015	13%																												
2016	17%																												
2017	22%																												
2018	23%																												
2019	22%																												
2020	31%																												
<p><b>Source : DGESS/MEEVCC, Rapport de l'enquête pour le renseignement des indicateurs 2021</b></p>	<p><b>Source : DGESS/MEEVCC, Rapports annuels de performance</b></p>																												

### *L'assainissement familial de plus en plus accessible*

Le Burkina Faso s'est engagé à assurer l'assainissement de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie décent aux populations. Dans ce sens, des actions sont non seulement entreprises pour rendre accessible l'assainissement familial en promouvant des bonnes pratiques mais aussi augmenter les investissements en ouvrages d'assainissement des eaux usées et excréta.

Ainsi, le taux d'accès national à l'assainissement mesurant la proportion des populations utilisant des latrines améliorées (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique), a connu une augmentation régulière ces dernières années. Ce taux est passé, en effet, de 6,4% en 2011 à 25,3% en 2020. Malgré cette amélioration, ce taux demeure tout de même faible et les efforts en matière d'assainissement doivent se renforcer.

Figure 5.23 : Evolution du taux d'accès national à l'assainissement (%)



Source : DGESS/MEA, Annuaire statistique de l'eau et de l'assainissement

#### BON A SAVOIR

Face à l'ampleur et à la récurrence des problèmes environnementaux, des actions sont entreprises à divers niveaux par le gouvernement, les organisations de la société civile, les entreprises et les populations. Ces initiatives contribuent à atténuer les pressions et les impacts négatifs de l'activité humaine sur les ressources afin de créer les conditions indispensables au développement durable et à l'élimination de la pauvreté. Des actions initiées portent sur la gouvernance environnementale, la gestion durable des ressources naturelles, le domaine énergétique et la gestion des déchets. Des progrès sont enregistrés, toutefois au regard de l'ampleur des défis à relever, les efforts doivent être accentués afin que l'environnement continue à jouer pleinement son rôle de soutien à la production pour le développement durable au Burkina Faso.